



Rapport annuel
2001

MAUREL & PROM



Dates clés de Maurel & Prom

1830

Création de la société

Développement de lignes maritimes
et de comptoirs commerciaux
en Afrique

1989-96

**Concentration sur l'industrie
agroalimentaire**

1998-99

**Recentrage stratégique
autour des activités d'exploration-
production pétrolières et gazières**

**Prises de participation
dans des permis pétrolifères**

2000

**Début de la production au Congo
(gisement de Kouakouala)**

**Séparation complète avec
la société EEM (Eaux et Électricité
de Madagascar)**

Cession de l'activité bois

2001

**Découverte du gisement
de M'Boundi au Congo
(permis de Kouilou)**

**Echange d'actifs à Cuba : prise
de participation dans Pebercan**

**Cession du bateau de forage Energy
Searcher**

Cession des activités agricoles

2002

**Février :
émission d'obligations
convertibles (31,7 M€)**

**Mars :
mise en service du pipeline
de Kouakouala au Congo**

**Avril :
entrée de la société dans l'indice
boursier Midcac**

**achat de la participation
d'Heritage Oil à Kouilou (Congo)**

Sommaire général

p. 1 Message du gérant

**p. 2 Maurel & Prom, nouvel opéra-
teur pétrolier indépendant**

**Des actifs en phase
de déploiement :**

p. 4 Congo

p. 5 Cuba, Vietnam

p. 6 Russie, France

p. 7 Sénégal, Hongrie

**2001, l'émergence d'un nouvel
acteur pétrolier**

**p. 8 Une organisation dédiée
au développement pétrolier**

p. 10 Les chiffres clés 2001

p. 11 Gouvernement d'entreprise

p. 12 Maurel & Prom et la bourse

p. 13 Rapport financier



Message du gérant

Maurel & Prom a vécu l'année 2001, à plusieurs titres, comme une année de transition. En effet, la stratégie de repositionnement initiée il y a maintenant 4 ans a produit en 2001 des premiers effets sensibles, avec une amplification attendue en 2002 :

- **Des résultats 2001 en nette amélioration**, principalement grâce à la forte contribution au résultat d'exploitation du domaine pétrolier et la plus-value de cession du bateau de forage Energy Searcher.
- **Une très sensible augmentation de la production et des réserves qui témoignent des perspectives de croissance de l'activité pétrolière :**

– Le niveau élevé des investissements pétroliers en 2001 (19,4 M€) nous a permis tout à la fois d'augmenter fortement notre part de production consolidée (2 100 barils/jour à fin 2001 dont 900 b/j au Congo), et d'établir des réserves pétrolières et gazières d'ores et déjà conséquentes.

– Les succès en exploration sur le gisement de M'Boundi, la mise en place d'une évacuation de la production par pipeline et l'acquisition des intérêts détenus par Heritage Oil dans Kouilou d'une part, la croissance importante de la production à Cuba d'autre part, permettent d'anticiper une production globale journalière pour la société de l'ordre de 8 000 à 9 000 b/j à fin 2002.

– Le renforcement de la société par croissance externe à travers la transaction intervenue sur le permis de Kouilou offre à Maurel & Prom une position prépondérante (65 %) sur l'actif le plus prometteur au Congo en portant immédiatement les réserves globales à plus de 80 Mbl. Sur la base de celles-ci et en tenant compte du supplément de production qu'elle génère, cette opération nous permet de prévoir une production journalière globale au Congo de l'ordre de 20 000 barils à fin 2003.

Cette croissance externe s'annonce comme fortement créatrice de valeur pour les actionnaires de Maurel & Prom et sera relative dès 2002.

• **Une accélération du recentrage stratégique** avec en particulier la vente de l'Energy Searcher, la recherche active de modalités de cession des actifs historiques résiduels ou encore la mise en place d'une organisation et de procédures à l'appui du développement pétrolier qu'il s'agisse du recrutement de cadres dirigeants issus du secteur pétrolier, de la création d'un comité stratégique ou de la structuration de l'activité exploration / production.

- **Un parcours boursier** (+ 55 % en 2001) qui traduit l'adhésion du marché aux perspectives de Maurel & Prom. L'année boursière 2001 nous a en outre permis de constater un volume croissant de transactions (10 000 titres/j en fin d'année et 20 000 à 30 000 titres/j à la fin du 1^{er} trimestre 2002) et une diversification du profil de notre actionnariat, avec de nombreux investisseurs institutionnels, y compris étrangers qui rejoignent nos 6 200 actionnaires individuels. Je tiens à les remercier pour la confiance qu'ils manifestent dans le projet de l'entreprise et en son management.

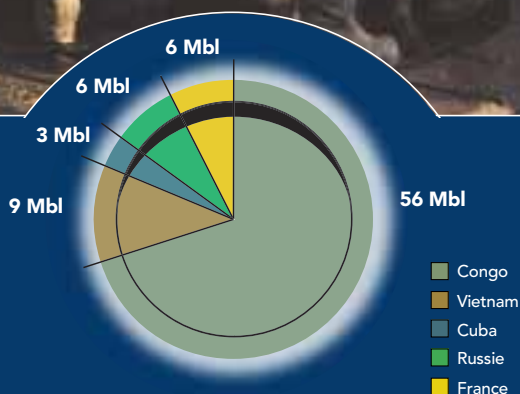
Consolidée par la croissance du cash-flow pétrolier et la réussite de l'émission d'obligations de février 2002, la structure financière de l'entreprise lui donne les moyens de mener à bien une stratégie de développement tant par croissance organique que par croissance externe, comme l'illustre la transaction signée avec Heritage Oil qui doit lui permettre d'acquérir rapidement la taille critique propre à ses métiers.



Jean-François Héning,
Gérant

Maurel & Prom, nouvel opérateur pétrolier indépendant

Sous l'impulsion de son gérant, Jean-François Hénin, Maurel & Prom a opéré un recentrage stratégique de ses activités au profit de l'exploration-production pétrolière et gazière, à un moment où la faiblesse du prix du baril offrait un effet de levier important. Aujourd'hui, c'est plus de 70 % de l'actif immobilisé de Maurel & Prom qui sont dédiés aux activités pétrolières et gazières.



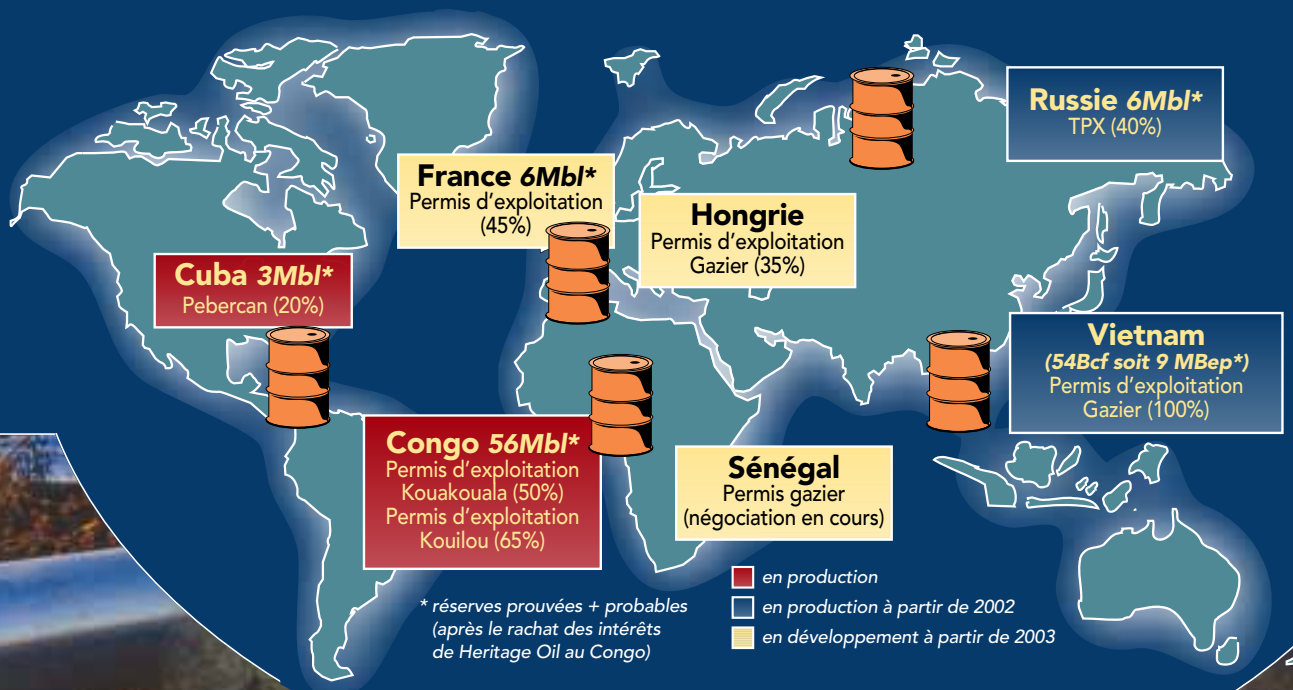
80Mbl de réserves prouvées et probables
(croissance de 30 % vs 31/12/2001)

Au 31 décembre 2001, Maurel & Prom estimait ses réserves prouvées et probables à hauteur d'environ 60 Mbl. L'opération de croissance externe au Congo (rachat de 30 % d'intérêts à Heritage Oil) porte ses réserves à 80 Mbl.

Présente aujourd'hui dans 7 pays en Afrique de l'Ouest, dans les Caraïbes, en Europe et en Asie, la société a privilégié, pour ses investissements, des actifs pétroliers offrant une bonne **diversification géopolitique avec une fiscalité raisonnable**, bénéficiant de **coûts opérationnels limités** (prédilection pour l'onshore avec une **position d'opérateur conjuguée avec des participations importantes**), un **équilibre pétrole / gaz**, une **forte implication en exploration** (en zones matures toutefois avec des données techniques de qualité disponibles), et d'une manière générale conciliant une **bonne maîtrise des risques et un fort effet de levier**.

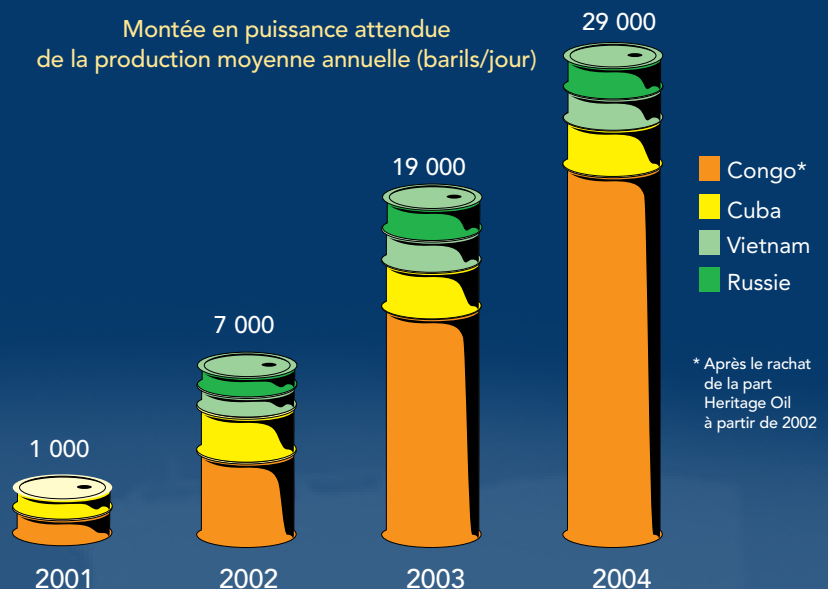
Avec l'objectif annoncé de détenir à horizon fin 2003 uniquement des actifs pétroliers et gaziers (70 % des

Implantation des actifs pétroliers



immobilisations au 31 décembre 2001), Maurel & Prom prévoit une montée en puissance de ses activités d'exploration-production pétrolière et gazière en 2002 et 2003. Outre l'effet de levier généré par le renforcement sur Kouilou, la mise en développement accéléré du Congo (accompagnée d'une campagne d'exploration pluriannuelle), la croissance forte et rapide de la production à Cuba, la mise en développement des gisements en Russie et au Vietnam, ainsi que les investissements d'exploration au Sénégal, en Hongrie et en France sont autant de facteurs qui vont contribuer à la croissance de la production.

Montée en puissance attendue de la production moyenne annuelle (barils/jour)





Des actifs en phase de déploiement

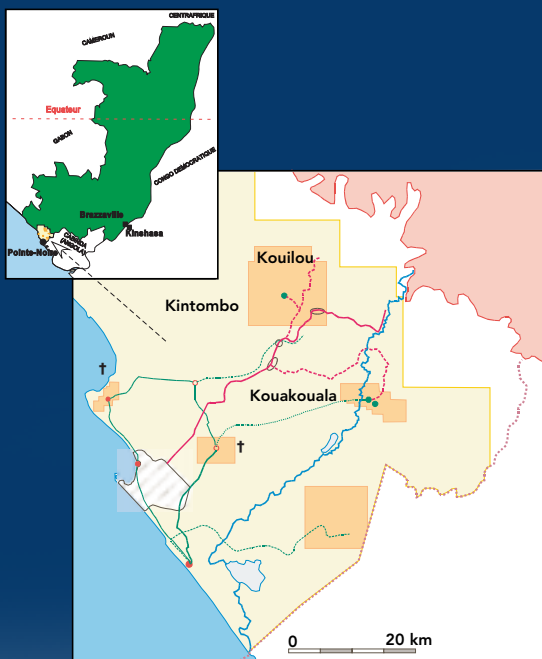
CONGO : Le développement prioritaire d'un actif clé pour le futur

Opérateur sur les gisements de Kouakouala et de Kouilou, Maurel & Prom est associée aux compagnies Heritage Oil et Tacoma depuis février 1999. L'huile extraite des permis de Kouakouala et Kouilou est de très bonne qualité, de l'ordre de 39° API.

La société bénéficie d'une fiscalité attractive pour l'exploitation de ces deux sites.

KOUAKOUALA , détenu à 50 % par Maurel & Prom

Depuis sa mise en production en mai 2000, le gisement de Kouakouala connaît un développement rapide qui sera amplifié par trois à quatre nouveaux forages en 2002. Evacuée par camionnage jusqu'en mars 2002, la production était limitée à 1 500 b/j (soit 750 b/j pour Maurel & Prom). La mise en service du pipeline reliant le gisement de Kouakouala au terminal pétrolier de Djeno devrait porter la production de Maurel & Prom à 3 500 b/j environ (accompagnée d'une forte diminution des coûts de transport qui passeront de 3,50 USD/b à 0,3 USD/b) à fin 2002 environ. Les réserves prouvées et probables sont de 32 MBBLs, dont 16 MBBLs pour Maurel & Prom.



KOUILOU, détenu à 65 % par Maurel & Prom (depuis le rachat à Heritage Oil de 30 %)

Intervenu en juin 2001, le puits d'exploration de M'Boundi 1 a permis d'identifier une hauteur d'huile imprégnée de 127 mètres, qui permet à la société de revendiquer dès ce stade près de 41 Mbl après rachat des droits d'Heritage Oil en avril 2002 (67 Mbl pour l'association). Les investissements prévus en 2002 (campagne sismique et puits de délinéation) permettront d'apprécier le potentiel du gisement.

Sur la seule base des réserves validées à ce stade, Maurel & Prom anticipe une production, pour sa part, de l'ordre de 5 000 b/j environ en fin d'année 2002 (en intégrant l'effet de la transaction avec Heritage Oil).

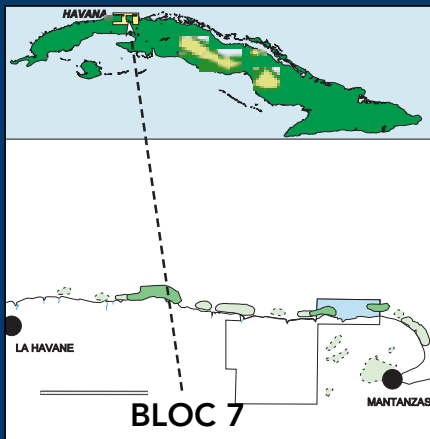
À horizon 2004, la production journalière du gisement est évaluée à près de 28 000 b/j (total association, soit 18 200 b/j part Maurel & Prom). En vertu de la réglementation pétrolière congolaise, la société rappelle que la transaction intervenue avec Heritage Oil sera soumise à l'approbation des autorités congolaises et pourrait être l'occasion d'une éventuelle participation au permis de la Société Nationale du Pétrole Congolais.

Des capacités d'acheminement de la production renforcées

L'utilisation du réseau secondaire de pipelines racheté en 2001 à TotalFinaElf permettra à Maurel & Prom d'évacuer la production du gisement de M'Boundi, dès la réalisation d'un pipeline de 8,5 kilomètres le reliant aux installations de production : cet ensemble permettra, en sus de celle de M'Boundi 1, l'évacuation immédiate de la production des puits de M'Boundi 2 et 3 dont les forages sont prévus de mai à juillet 2002. D'une capacité de 8 à 10 000 b/j, une fois connecté, ce réseau va permettre de différer la pose d'un nouveau pipeline à la fin du premier trimestre 2003.

Au regard des forages planifiés en 2002 et en tenant compte du rachat de Kouilou, Maurel & Prom anticipe une production moyenne d'environ 8 000 à 9 000 b/j en fin d'année 2002.

CUBA : Une production quadruplée en 2001



Après l'échange d'actifs intervenu au printemps 2001, Maurel & Prom détient désormais plus de 20 % de la société Pebercan (cotée à la bourse de Toronto) ce qui en fait le second actionnaire derrière Peberinvest. Celle-

ci dispose d'intérêts sur 5 blocs dont le n° 7 en production en proche offshore.

La part de la production de Pebercan était de 6 100 b/j à fin 2001, soit 1 200 b/j pour Maurel & Prom environ.

L'augmentation de la production trouve sa source dans les succès intervenus sur les puits Canasi 3, 4 et 5 (3 500 b/j pour ce dernier) et Seboruco 2 (re-entrée de puits) en forage dévié depuis la côte sur une largeur de l'ordre de 6 km opérés à ce stade.

L'année 2001 a permis à Pebercan d'afficher des recettes en forte hausse avec un chiffre d'affaires de 22,3 MUSD, un résultat d'exploitation de 11,4 MUSD et un résultat net de 8,6 MUSD.

Au regard des investissements prévus au 1^{er} semestre 2002, Pebercan prévoit une production de l'ordre d'environ 8 000 b/j à mi-année.

Avec 20 MUSD d'investissements globaux dans l'année 2002 (neuf forages au total), la part de production de Maurel & Prom pourrait s'établir autour de 2 200 b/j en fin d'année et apporter une contribution sensible aux résultats de la société. L'huile reste de faible qualité (13°API), mais par ailleurs les coûts d'exploitation et de transport sont peu élevés.

Les réserves prouvées et probables ont fait l'objet d'une première réévaluation considérée comme trop restrictive par Maurel & Prom, au regard notamment du profil de production de ces derniers mois. Si, sur cette base, la part des réserves revenant



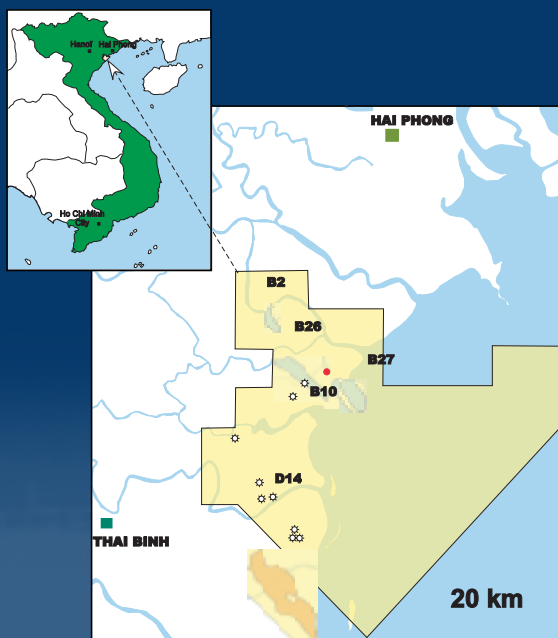
à Maurel & Prom reste limitée à environ 3 Mbl, une nouvelle étude prévue en 2002 devrait permettre une réévaluation significative. Enfin, le potentiel d'exploration reste par ailleurs très conséquent.

VIETNAM : Un potentiel gazier et pétrolier en attente d'appréciation et de production

Depuis le rachat de la participation de l'australien Anzoil (en 2001), la société bénéficie d'une position d'opérateur et détient 100 % d'un permis gazier dont les réserves sont estimées à 54 BcF, soit 9,3 MMBep.

Ce gisement est en attente d'une mise en production après la fracturation du puit D14 intervenue en avril/mai 2002. La production préliminaire pourrait être de l'ordre de 8 à 9 Mcf soit environ 1 300 Bep/j. Plusieurs solutions techniques et économiques sont à l'étude pour la valorisation du gaz.

Par ailleurs, les deux forages d'exploration intervenus en avril-mai 2002 sur les prospectifs potentiels d'huile n'ont pas donné de résultats probants.





Des actifs en phase de déploiement

RUSSIE

La valorisation attendue d'une position clé en République des Komis

Associée à l'origine à l'Institut Français du Pétrole, la société est présente dans la République des Komis sur le Bloc 1 (2 000 km²).

À l'issue du rachat des parts de sociétés américaines, Maurel & Prom détient une participation de 40 % (aux côtés du conglomérat russe Mosneft) dans TPX qui est titulaire de la licence d'exploration et de production avec des réserves prouvées et probables évaluées à 6 Mbl (pour la part Maurel & Prom) dans une province pétrolière reconnue ; les études réalisées depuis deux ans ont permis d'identifier de nombreuses structures intéressantes dont une a connu, antérieurement

à l'entrée de Maurel & Prom, une première production. Une reprise de production pourrait intervenir avant la fin 2002 sur la base de 600 b/j environ pour Maurel & Prom avec un premier puits.

À échéance 2003, le potentiel du bloc devrait permettre un second forage et le lancement d'une campagne sismique.

L'huile en place est considérée comme de bonne qualité (40°API environ).

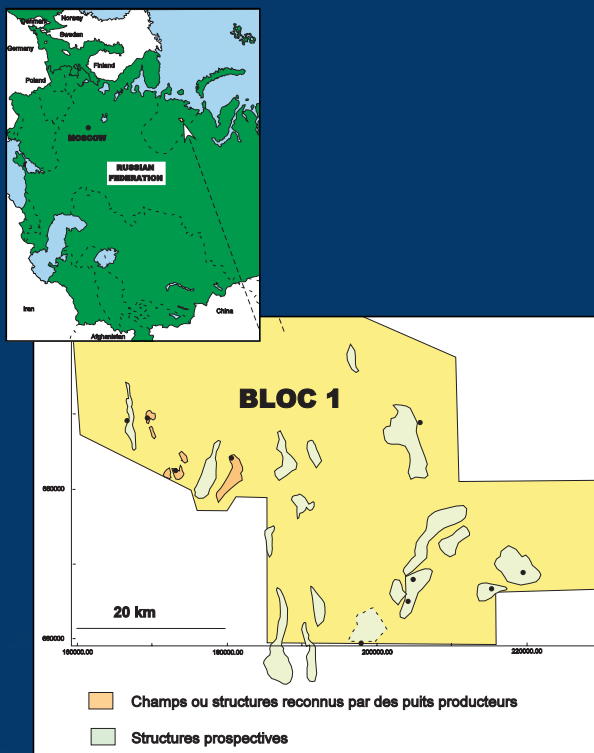
FRANCE

Une reprise de production à l'étude sur la base d'un potentiel non négligeable

Maurel & Prom qui détient un permis d'exploitation à 45 % est dans l'attente d'une reprise potentielle de la participation d'Esso, son partenaire sur le site de Lavergne.

La société estime les réserves prouvées et probables à hauteur d'environ 6 Mbl pour sa part sur la zone de Lavergne Est. En outre, la partie Ouest du champ pourrait contenir des réserves récupérables de même grandeur.

Une reprise éventuelle de production pourrait intervenir à compter de 2003 après différents travaux techniques.





SENEGAL

À l'issue de l'échec technique intervenu début 2000 sur les forages de N'Doyene 1 et Ecole 1, la société a mené des études géologiques permettant d'identifier trois prospects dont le potentiel individuel pourrait être compris entre 6 et 9 Bcf à des profondeurs de l'ordre de 1 300 à 1 500 mètres.

Sur cette base, la société négocie un nouveau contrat de partage de production qui prévoit un puits d'exploration d'ici à fin août 2004.



HONGRIE

Maurel & Prom est titulaire à hauteur de 35 % d'un permis gazier sur le prospect de Csdor, aux côtés de l'opérateur Xpronet.

En 2001, le forage sur un premier bloc, n'a pas permis de mettre en évidence des quantités de gaz suffisantes pour justifier des essais de puits. Après de nouvelles études, les partenaires étudient l'opportunité d'un forage sur un second gisement qui n'interviendra pas avant 2003.

ACTIVITES DIVERSIFIEES

Les pôles maritime (deux navires polyvalents opérant à partir de Singapour), aquacole (ferme de poissons en France) et aurifère (permis au Mali) représentent moins de 30 % de l'actif immobilisé au 31 décembre 2001. La contribution de ces activités historiques est restée en 2001 pour la dernière année majoritaire en termes de chiffre d'affaires (79 %).

La cession du bateau de forage a permis de dégager une plus-value de 20 M€.

La société maintient son objectif de parvenir à valoriser ses actifs par cession simple (navires ou aquaculture) ou l'entrée d'un partenaire potentiel (permis aurifère).



2001 l'émergence d'un nouvel acteur pétrolier

Une organisation dédiée au développement pétrolier

Maurel & Prom a mis en place en 2001 un organigramme opérationnel et financier avec le recrutement de cadres pétroliers expérimentés et une organisation adaptée au fonctionnement d'une compagnie



Une organisation dédiée au développement pétrolier



pétrolière. Structuré autour d'objectifs de résultats, chaque centre de profits (et participations) bénéficie de l'assistance et du savoir-faire des pôles de compétences centraux, qu'ils soient fonctionnels ou techniques (géologie et géophysique, forage-production, nouveaux projets...).



"Sur le plan boursier, l'année 2001 a permis à Maurel & Prom de réduire fortement la différence de valeur entre sa capitalisation et son actif net réévalué : composé à 90 % par les investissements sur les permis pétroliers, celui-ci ressort à près de 40 € par action (sur la base des réserves prouvées et probables estimées au 31 décembre 2001 et avant les travaux de délinéation et de sismique prévus au Congo notamment en 2002).

Le potentiel d'appréciation du titre, qui reste très important, est par ailleurs corroboré par l'examen des sociétés pétrolières cotées de taille comparable, qu'il s'agisse de la valeur boursière de leurs réserves, des PER ou des multiples d'EBITDA.

Nous espérons que 2002 permettra sur cette base une forte croissance de la capitalisation boursière et de la valeur créée pour les actionnaires ; elle devrait offrir par ailleurs une rentabilité sur les capitaux investis par l'entreprise (dans l'hypothèse d'un prix de baril à 20 USD), supérieure d'environ 12 % (pour des prévisions supérieures à 30 % à partir de 2003).

Les résultats de l'entreprise à partir de cette année lui offriront une capacité de dépenses en exploration, chaque année et pour sa seule part, de l'ordre de 8 M€ : ce niveau important lui permettra, en maintenant ses critères de sélection, de préparer l'avenir en renouvelant son domaine minier.

Enfin, parce qu'elle est au cœur de son modèle de développement, la politique de ressources humaines a fait l'objet de toutes les attentions du management, qu'il s'agisse d'un plan de stock options mis en place en 2001 (dont bénéficieront tous les salariés) ou d'un intéressement collectif et d'une épargne retraite (via l'épargne salariale) qui seront effectifs en 2002."

Frédéric Boulet
Directeur Général



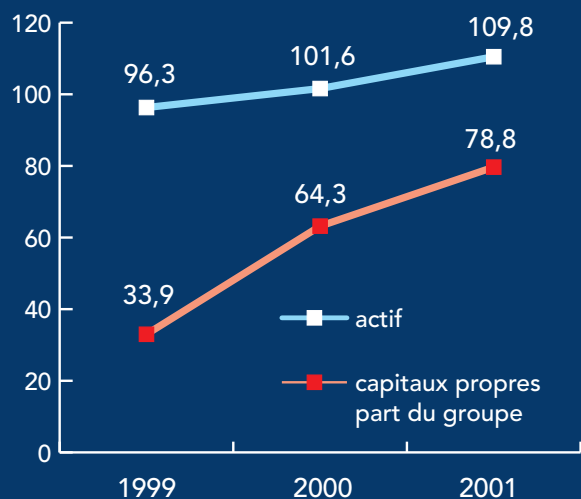
Chiffres clés

Compte de résultats simplifié en millions d'euros

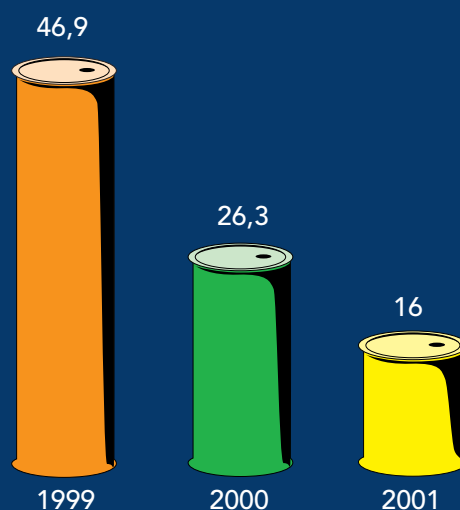
	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001 publié	31/12/2001 retraité*
Chiffre d'affaires	22,5	26,1	24,6	29,2
- dont activités pétrolières	1,3	4,9	5,1	9,8
Résultat d'exploitation	(17,0)	(2,8)	(0,8)	1,6
- dont activités pétrolières	(5,7)	3,6	2,3	4,7
Résultat net part du groupe	(19,2)	(6,3)	17,0	17,0

* En intégrant proportionnellement les intérêts de Maurel & Prom à Cuba, traités comptablement en 2001 par mise en équivalence.

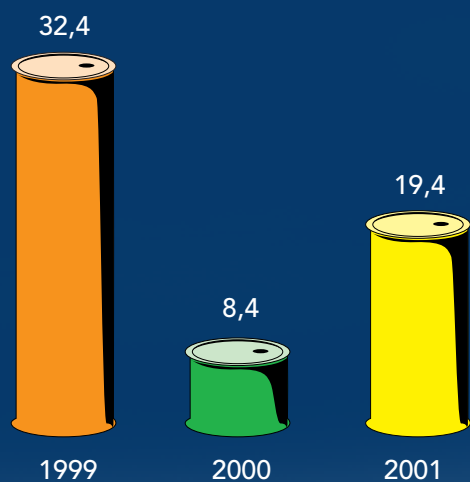
**Evolution de l'actif
et des capitaux propres part du groupe
en millions d'euros**



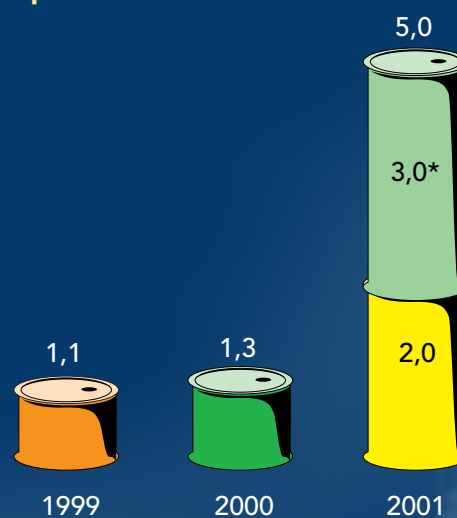
**Evolution de l'endettement net
en millions d'euros**



**Evolution des investissements pétroliers
en millions d'euros**



**Evolution du cash-flow des activités
pétrolières en millions d'euros**



* en réintégrant les intérêts de Maurel & Prom à Cuba.



Gouvernement d'entreprise

- **Société en commandite par actions**, Maurel & Prom est dirigée par un gérant Jean-François Hénin qui, outre sa qualité d'associé-commandité au travers de la société Aréopage, est également associé-commanditaire via la société Pacifico. L'associé-commandité, qui dispose de la totalité de la responsabilité de gestion pendant la durée du contrat de commandite (10 ans à compter de 2000) bénéficie d'une rémunération indexée sur le bénéfice distribuable après calcul d'un préciput aux commanditaires.

Par ailleurs, responsable indéfiniment sur ses biens propres (contrairement aux commanditaires), le commandité peut voir sa qualité remise en cause dans le cas où la société perdrait 20 % de ses capitaux propres sur une année ou 25 % cumulatifs sur plusieurs années.

- **Un conseil de surveillance**, qui a principalement pour rôle de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise, tout en apportant son assistance et ses conseils à la gérance dans sa stratégie de développement et d'organisation, vise dans sa composition un équilibre de compétences financières, pétrolières et d'expérience internationale :

- Monsieur Jacques Vandier, Président
- Monsieur Jean-Louis Chambon,
- Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny,
- Monsieur Pierre de Barbentanne,
- Monsieur Gilles Brac de la Perrière (représentant GLP Conseil) ,
- Monsieur Pierre Jacquard

- **Un comité d'orientation stratégique et technique**, créé fin 2001, a pour mission principale d'étudier, à la demande de la gérance, les choix stratégiques et d'une manière générale, les nouvelles orientations et projets de l'entreprise. Il oriente en particulier ses travaux sur la valorisation technico-économique des réserves pétrolières, les projets de mise en développement des gisements, les investissements techniques et l'organisation de la structure opérationnelle pétrolière.



Sa composition, qui devrait être complétée en 2002, vise à doter Maurel & Prom, d'une expertise indépendante pétrolière de niveau international :

- Monsieur Pierre Jacquard, Président, ancien Président de l'Institut Français du Pétrole,
- Monsieur Paul Alba, ancien cadre dirigeant d'Elf Aquitaine.



Maurel & Prom, et la bourse

Le recentrage de Maurel & Prom autour des activités pétrolières et gazières a été entériné par Euronext qui référence la valeur au sein du secteur "Oil and Gaz" (classification FTSE). Cette décision vient confirmer auprès de la communauté boursière le statut d'opérateur pétrolier de la valeur.

Par ailleurs, la forte croissance de la liquidité en 2001, a permis à Maurel & Prom d'intégrer l'indice boursier Midcac le 10 avril 2002.

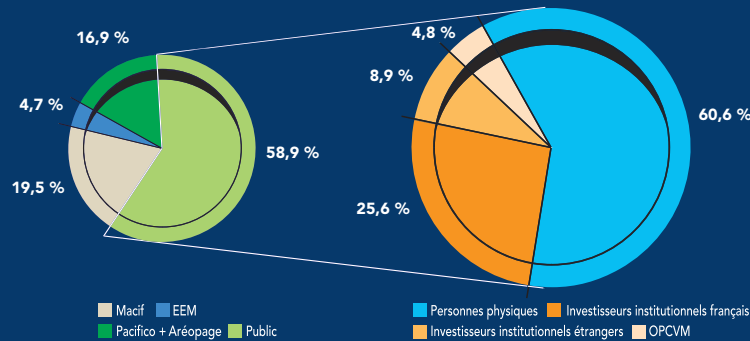
Elle a en outre rejoint les sociétés appliquant les règles de transparence financière les plus rigoureuses en intégrant depuis le 1^{er} janvier 2002 le segment Next Prime d'Euronext.

Dans le prolongement de ce recentrage stratégique, Maurel & Prom s'investit dans une communication financière

active afin d'accompagner son développement prometteur, améliorer sa notoriété et diversifier son actionnariat en France et à l'étranger (ex : deux réunions annuelles de la Société Française des Analystes Financiers à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels). De plus, Maurel & Prom adresse à l'ensemble de ses actionnaires une lettre d'information semestrielle.

En 2002, la politique de communication financière de Maurel & Prom sera renforcée par le lancement d'un nouveau site Internet www.maureletprom.fr : véritable outil d'informations sur le secteur pétrolier, celui-ci a vocation à diffuser aux actionnaires et investisseurs avec la plus grande transparence, les informations techniques et financières relatives à son activité, en garantissant une meilleure égalité d'accès à l'information.

Répartition du capital au 11 février 2002



Evolution du cours de bourse et des volumes moyens mensuels



Mémento de l'actionnaire

Compartiment de marché : Premier Marché
 Indice de référence : Indice Midcac
 Code Euroclear : 5107
 Code Bloomberg : MAU FP
 Code Reuters : MAUP.PA
 Nombre d'actions : 6 054 200

Sur l'exercice 2001, le titre Maurel & Prom enregistre une forte hausse de 55 % à 15,5 euros. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la progression est supérieure à 40 % (au 15 avril 2002).

Emission d'obligations convertibles à option de conversion et/ou d'échange en actions

Le 7 février 2002, Maurel & Prom a finalisé une émission d'OCEANES (obligations à option de conversion et/ou

échange en actions nouvelles ou existantes) pour un produit brut de 31,7 millions d'euros.

Tout en consolidant la structure financière de la société, cette opération offre à Maurel & Prom un relais de financement nécessaire pour conduire la politique de croissance engagée, organique comme externe.

Rapport de gestion

Mesdames et Messieurs,

L'année 2001 restera comme une année de transition symbolique de l'évolution rapide de MAUREL & PROM.

- **Les résultats financiers** constatent un chiffre d'affaires de 24,6 M€ (en retrait de 6 % sur 2000) qui reste peu significatif en raison de la déconsolidation des intérêts détenus à Cuba et de la cession de l'Energy Searcher en cours d'année : in fine, 2001 apparaît comme le dernier exercice avec un chiffre d'affaires pétrolier minoritaire (21 % du chiffre d'affaires). Le résultat d'exploitation, y compris provisions pour dépréciation d'actifs, ressort à - 4,6 M€ en sensible amélioration par rapport aux précédentes prévisions de clôture (rappel : - 6,5 M€) grâce à une meilleure contribution du pôle maritime (1 M€) et une perte d'exploitation plus faible des pôles aquacole et aurifère. Hors provisions, le résultat d'exploitation se rapproche de l'équilibre à - 0,8 M€ contre une perte en 2000 à - 2,8 M€, progression qui provient pour l'essentiel du pôle maritime, la modification de la structure des intérêts pétroliers se traduisant par une stagnation du résultat d'exploitation comptable de l'activité pétrolière.

De fait, économiquement, le chiffre d'affaires du secteur pétrolier est en progression de 100 % et le résultat d'exploitation de 30 %, si l'on retient les quotes-parts de chiffre d'affaires et de résultat des activités cubaines, qui n'apparaissent pas dans les comptes du fait de la méthode de consolidation retenue (mise en équivalence).

In fine, l'exercice se solde par un résultat net positif (17 M€) généré principalement par la plus-value de cession du bateau de forage.

Celui-ci intègre une quote-part de MAUREL & PROM dans le résultat net de Pebercan, sa filiale canadienne de 1,9 M€.

2001 a permis également de renforcer les capitaux propres qui s'établissent à 78,8 M€ tout en réduisant l'endettement net à 16 M€ (contre 26,3 M€ à fin 2000).

Le bilan traduit par ailleurs la montée en puissance des actifs pétroliers représentant désormais 70,8 % des immobilisations nettes consolidées.

L'exercice 2001 a permis également à la Société d'accroître ses investissements pétroliers (19,4 M€ au total) en particulier dédiés à la mise en développement des gisements au Congo.

- **Le recentrage stratégique** engagé depuis 1998 s'est intensifié en 2001 avec, en particulier, la cession de l'Energy Searcher, la recherche active de modalités de cession des actifs historiques résiduels, ou encore la mise en place d'une organisation (et de procédures) à l'appui du développement pétrolier opérationnel et financier. On notera à cet égard le recrutement de cadres dirigeants issus du secteur pétrolier, la mise en place d'un Comité Stratégique présidé par Monsieur Pierre Jacquard au titre des règles du gouvernement d'entreprise, et la structuration de l'activité exploration / production autour de pôles de compétences et de centres de profits par projet.

- Dans un contexte économique et pétrolier chahuté, **la Société a largement engagé le déploiement de son portefeuille pétrolier** avec, en particulier, la construction d'un pipeline et un puits d'exploration très prometteur au Congo, l'échange d'actifs intervenu à Cuba, la consolidation des intérêts en Russie, ou encore la préparation du programme de mise en développement au Vietnam.

A fin 2001, MAUREL & PROM était en mesure de revendiquer des réserves prouvées et probables globales d'ores et déjà conséquentes supérieures à 60 Mbl (dont 54 % au Congo). Entre-temps, le renforcement de la Société par croissance externe à travers la transaction intervenue en avril 2002 sur le gisement de Kouilou porte les réserves de la Société à 80 Mbl environ.

- **Le parcours boursier de l'entreprise** en 2001 traduit l'adhésion du marché à la stratégie de recentrage et l'intérêt porté aux perspectives de croissance.

Au-delà d'une forte hausse du titre sur l'année (+ 55 %), on ne peut que se réjouir de la croissance de la liquidité du titre (10 000 titres / jour en moyenne en fin d'année). Celle-ci a contribué à augmenter sensiblement le flottant tout en diversifiant le profil de l'actionnariat : aux 6 200 actionnaires individuels fidèles se sont ajoutés des investisseurs institutionnels et OPCVM y compris étrangers.

ACTIVITES PETROLIERES ET GAZIERES

Le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation pétrolier qui s'établissent respectivement à 5,1 M€ et 2,3 M€ constatent la forte croissance de l'activité au Congo où le chiffre d'affaires a triplé par rapport à 2000. Cependant, sur le plan économique, ces éléments n'apparaissent pas comme significatifs dans la mesure où les intérêts détenus à Cuba ont fait l'objet d'une déconsolidation après l'échange d'actifs : en effet, à périmètre comparable à 2000 sur le plan comptable, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation pétroliers seraient respectivement de 9,8 M€ et de 4,7 M€. Ces agrégats financiers traduisent la croissance de la production consolidée de MAUREL & PROM à hauteur de 1.300 barils / jour en moyenne sur 2001 (2.100 b/j au 31/12/01) dont plus de 40 % au Congo.

CONGO

■ Résultats 2001

La production cumulée du gisement de Kouakouala (452.000 barils en 2001) a permis de dégager un chiffre d'affaires net de redevances minières de 4,229 M€ et un résultat net de 1,9 M€. Les investissements de l'association se sont élevés à près de 12,4 M€ essentiellement au titre de la mise en développement du gisement de Kouakouala (forages d'appréciation et construction du pipeline). Sur la base du forage du puits Kouakouala 2 (1 800 m de profondeur, hauteur imprégnée de 54 m pour 40 m sur KK1), les réserves du gisement de Kouakouala ont fait l'objet d'une évaluation par le Beicip-Franlab à hauteur de 12 Mbl pour MAUREL & PROM.

La société, sur la base notamment du support de son Comité Stratégique, maintient pour sa part une évaluation autour de 16 Mbl (soit 32 Mbl pour l'association) en s'appuyant principalement sur une approche dynamique et non simplement statique du réservoir et un taux de récupération plus important.

Rapport de gestion

Par ailleurs, et sur la base du puits d'exploration de M'Boundi 1 de juillet 2001 (hauteur imprégnée de 127 m, pas de contact-eau), le rapport de Beicip-Franlab établit les réserves prouvées et probables de l'association à 67 Mbl à Kouilou, soit 23,5 Mbl pour la part de MAUREL & PROM.

D'autre part, les analyses de qualité de l'huile ont mis en évidence des caractéristiques identiques aux deux gisements avec un niveau de 39°API environ qui laissent anticiper à terme un potentiel de valorisation appréciable.

L'année 2001 a également permis à MAUREL & PROM de racheter le gisement de Pointe Indienne et son réseau de pipelines secondaires à TotalFinaElf.

Enfin, la Société, dans le cadre d'une convention la liant à son partenaire Burren-Tacoma, a soumis une demande d'obtention de licence d'exploration auprès des autorités congolaises pour le permis nord dit de NOUMBI (l'attribution définitive pourrait intervenir dans les prochains mois).

■ Perspectives

L'année 2002 consacrera l'accélération de la mise en développement des deux gisements.

La conjonction des campagnes de forages prévues (deux à trois forages sur M'Boundi dans l'année en sus de la mise en production de M'Boundi 1, trois à quatre forages à Kouakouala sur l'année en sus de la production existante de KK1 et 2 et d'un éventuel side-track sur KK3), la mise en service des pipelines d'évacuation (pipe Kouakouala / Mengo mis en service fin mars, réseau d'évacuation secondaire de Pointe Indienne pour M'Boundi à partir de juin/juillet 2002), et, enfin, l'acquisition (pour 35 MUSD dont 5 à 10 MUSD par émission d'obligations convertibles et le solde par recours à l'emprunt ou utilisation des disponibilités de la société) des intérêts détenus par Heritage Oil dans Kouilou permettent à la société d'anticiper une production journalière moyenne sur l'année d'environ 4.500 b/j.

En effet, le pipeline de Kouakouala, qui en outre ramène les coûts de transport de 3,5 USD par baril en moyenne à 0,3 USD, offrira une capacité maximale de 12.000 b/j, utilisée dès la fin de l'année à hauteur de 7.000 b/j environ (soit 3.500 b/j part MAUREL & PROM).

Quant au gisement de M'Boundi, la production permise par le réseau provisoire de pipelines de Pointe Indienne, devrait s'établir en fin d'année à environ 8.000 à 10.000 b/j (soit 5.200 b/j à 6.500 b/j part MAUREL & PROM en tenant compte de la transaction avec Heritage Oil).

Au total et en fin d'année, la part de production globale au bénéfice de MAUREL & PROM serait de l'ordre de 8.000 à 9.000 b/j environ.

Cette accélération du développement, et sur la base d'un prix de vente équivalent à celui d'un Brent à 20 USD (2002 devrait être la dernière année avec une référence de prix de vente décoté de 3 USD par rapport à celui du Brent), devrait dégager un chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation prévisionnels (après impôt sur profit oil), part MAUREL & PROM respectivement de 22 M€ et 12 M€.

Le recours à un financement de projet pour les investissements au Congo devrait générer des frais financiers de l'ordre de 0,9 MUSD qui, ajoutés à l'impôt sur le profit oil, laisseraient à la Société un résultat net pour l'année de l'ordre de 11 M€ environ au Congo (après impact du rachat à Heritage Oil de sa part dans le permis de Kouilou).

Les investissements globaux en 2002 (forages, campagnes sismiques, installations de production et d'évacuation) qui s'élèvent à environ 25 M€ pour la part MAUREL & PROM seront financés pour partie par endettement sous la forme d'un financement de projet (l'association devrait faire appel à une seconde tranche de financement en fin d'année 2002, début 2003 avec une part MAUREL & PROM de l'ordre de 11 M€ environ).

Il est nécessaire de rappeler que ce programme de développement reste planifié sur la base d'une évaluation restrictive des réserves prouvées et probables revendiquées aujourd'hui. Les investissements prévus en 2002 permettront de préciser le potentiel d'appréciation des deux gisements exploités et en particulier celui de M'Boundi et d'adapter le programme d'investissement en conséquence.

En vertu de la réglementation pétrolière congolaise, la Société rappelle que la transaction intervenue avec Heritage Oil sera soumise à l'approbation des autorités congolaises et pourrait être l'occasion d'une éventuelle participation au permis de la Société Nationale du Pétrole Congolaise.

CUBA

L'échange intervenu en avril 2001 des droits détenus dans le bloc 7 sur la base de 11,5 M€ a offert à MAUREL & PROM une participation supérieure à 19 % du capital de Pebercan (sous forme d'actions à dividende prioritaire transformées en février 2002 en actions de catégorie A) : cette conversion cumulée avec l'achat début 2002 de 1 % du capital environ fait de MAUREL & PROM le second actionnaire de Pebercan.

La société par ailleurs bénéficie d'une souscription potentielle de BSA susceptibles de donner lieu à la création de 2.150.000 actions Pebercan.

■ Résultats

2001 a constaté une montée en puissance importante de la production de l'association qui a quadruplé : 13.000 barils/jour pour l'association fin décembre 2001 pour 3.000 en moyenne au premier trimestre 2001.

Cette croissance trouve sa source dans les succès intervenus sur les puits de Canasi 3, 4 et 5 et Seboruco 2 (re-entrée de puits).

Les prévisions de clôture 2001 les plus récentes dégagent un chiffre d'affaires de l'ordre de 22,3 MUSD et un résultat d'exploitation de 11,4 MUSD.

Le résultat net s'élèverait quant à lui à 8,8 MUSD au lieu des 10 MUSD préalablement anticipés intégrant un amortissement plus rapide que prévu sur le dernier trimestre 2001 (de l'ordre de 3 MUSD). Cet amortissement s'appuie sur une évaluation des réserves de la Société considérée par MAUREL & PROM comme discordante tant avec les résultats des puits en production qu'avec les prévisions de production de la société. MAUREL & PROM a fait savoir à Pebercan qu'elle souhaitait une seconde expertise sur l'évolution des réserves prouvées et probables.

Au titre de MAUREL & PROM, les intérêts détenus à Cuba et retraités par mise en équivalence auxquels s'ajoute le dividende prioritaire apportent une contribution au résultat net consolidé de 2,0 M€. Au 31 décembre 2001, la part de production correspondant à la participation de MAUREL & PROM était de 1.500 b/j. Intégrée à l'actif sous forme d'une immobilisation financière à hauteur de 11 M€

Rapport de gestion

(valeur retenue lors de l'échange) la participation détenue est valorisée sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2001 à hauteur de 13 à 14 M€.

L'intégration des intérêts à Cuba par mise en équivalence a été faite à compter du 1^{er} janvier 2001, alors que la prise de participation dans Pebercan a eu lieu au 30 avril 2001. Cependant la contribution de Pebercan des quatre mois de l'année mis en équivalence est comparable à ce que les actifs pétroliers antérieurement détenus à Cuba auraient généré s'ils avaient été sortis de l'actif en date du 30 avril 2001 et non au 1^{er} janvier 2001.

Les comptes 2001 constatent une plus-value liée à l'échange d'actifs à hauteur de 1,2 M€.

■ **Perspectives** (source étude Jefferies du 20 mars 2002)

Sur la base de la production prévue du puits de Canasi 5 (3.500 b/j) et des trois nouveaux puits (un puits de développement Canasi 6 et deux puits d'appréciation Faustino 1 et 2), la production attendue à fin juin 2002 est de 15.000 bopd pour l'association. La société prévoit d'investir 20 MUSD sur l'année (pour neuf puits au total) avec un cash-flow de 30 MUSD qui permettraient de générer une production en fin d'année de l'ordre de 19.000 b/j pour l'association soit 11.000 bopd environ pour Pebercan et l'équivalent de 2.200 b/j pour la part détenue par MAUREL & PROM.

Ces éléments d'activité amèneraient un résultat en hausse de 175 % en 2002 à hauteur de 33 MUSD et un chiffre d'affaires de 52 MUSD soit respectivement pour MAUREL & PROM 9,6 et 10,4 MUSD. (Ces éléments intègrent une baisse du prix du fuel oil 6 de 25 % aux deuxième et troisième trimestres par rapport aux niveaux actuels avec une remontée en fin d'année).

RUSSIE

■ **Résultats**

2001 a été marquée par le rachat à travers la société ODII et l'indépendant Frontier Resources de 40 % des droits dans la société russe TPX qui détient la licence d'exploration et de production sur le bloc 1 (2 000 km²) dans la République des Komis.

Sur l'année 2001, les dépenses de MAUREL & PROM sont restées marginales (dépenses de fonctionnement et en personnel) portant au total le niveau des dépenses immobilisées à l'actif à hauteur de 3,8 M€ au 31 décembre 2001 pour des réserves prouvées et probables revendiquées par MAUREL & PROM de 6 Mbl environ.

■ **Perspectives**

À ce jour, la société attend toujours la signature officielle des statuts par le conglomérat russe Mosneft (qui détient 60 % de TPX) qui prévoient notamment un droit de veto de MAUREL & PROM sur les décisions importantes (en particulier les investissements).

Un protocole d'accord a été signé le 15 février 2002 entre MAUREL & PROM et TPX prévoyant le remboursement de la majeure partie des dépenses passées de MAUREL & PROM sur la production à venir et un éventuel portage financier du partenaire russe par MAUREL & PROM pour le coût du premier puits (soit environ 1 à 1,3 MUSD) en 2002 (le coût de portage serait lui aussi récupéré sur la production au maximum sur une période de 15 mois).

L'entrée en vigueur de ce protocole reste conditionnée à la signature effective des statuts par Mosneft qui pourrait permettre d'effectuer une reprise du puits 2CK avant la fin de l'année pour une production équivalant à environ 1.500 b/j (soit 600 b/j part MAUREL & PROM).

Plusieurs solutions sont par ailleurs à l'étude pour garantir les conditions d'exportation de la majeure partie de la production, le seul marché interne russe ne permettant pas de dégager une marge opérationnelle attractive.

VIETNAM

■ Résultats

L'année 2001 a été consacrée au transfert de la position d'opérateur de l'australien Anzoil à MAUREL & PROM, au rachat de la participation dans le PSC pour 2,2 MUSD (portant le total des coûts passés récupérables à 70 MUSD), et à la préparation de programme d'investissements 2002, principalement de forage.

Hors transaction, le montant des dépenses immobilisées sur l'exercice 2001 s'est élevé à 1,6 M€ (pour un actif immobilisé total de 22,6 M€ au 31 décembre 2001).

■ Perspectives

Tel que validé par Petrovietnam, le programme de travail 2002 s'est engagé fin mars par le forage de deux nouveaux puits d'exploration (B 26 et B10) qui n'ont pas permis de confirmer l'existence suspectée de réserves en huile exploitables significatives. Immédiatement après, une reprise de puits sur le D14 aura pour objet la mise en production du gisement de gaz dont les réserves prouvées et probables sont estimées à 54,13 bcf (soit environ 9,3 Mbl) : la production pourrait être équivalente à environ 300 bopd la première année et 1.300 bopd (+ 150 bld de condensats) ensuite.

Les deux puits (B26 terminé début avril et B10 terminé mi-mai) n'ont pas permis de mettre en évidence un gisement d'huile ; leur coût (environ 1,8 MUSD) sera provisionné sur l'exercice 2002.

HONGRIE

■ Résultats

Le forage effectué en mai et juin derniers sur le premier bloc n'a pas permis la mise en évidence de quantités de gaz suffisantes pour justifier les essais de puits.

Le puits ayant été abandonné, une provision de 2 M€ a été enregistrée dans les comptes 2001 ramenant à zéro les dépenses immobilisées sur ce projet.

■ Perspectives

Les partenaires (dont MAUREL & PROM à 35 %) étudient actuellement l'opportunité d'un forage dans un second prospect à gaz : onéreux, en raison notamment de la profondeur de gisement, celui-ci pourrait voir son coût réduit par l'entrée par farm-in d'un nouveau partenaire ou la capitalisation d'une partie des frais de forage effectués par une société indépendante. Ce nouvel investissement ne pourrait intervenir qu'à fin 2002 - début 2003.

Rapport de gestion

SENEGAL

■ Résultats

Après l'expiration du permis de Sebikhotane en janvier 2001, de nouvelles négociations ont débuté sur la base des recommandations découlant du retraitement sismique et un moratoire de 3 mois a été accordé jusqu'à fin mars 2001 à MAUREL & PROM et son partenaire Orchard. Ces travaux ont permis de construire un nouveau modèle géologique, expliquant les échecs précédents (N'Doyene I et Ecole I) et trois prospects ont été identifiés dont le potentiel individuel pourrait être compris entre 6 et 9 milliards de pieds cubes à des profondeurs de l'ordre de 1 300 à 1 500m.

Les dépenses 2001 sont restées marginales comme la contribution négative au résultat d'exploitation de MAUREL & PROM (0,025 M€).

Aucune dépense significative n'est intervenue depuis le 31 décembre 2001 et l'immobilisation des dépenses à ce jour est intégralement provisionnée depuis l'année dernière.

■ Perspectives

Un contrat de partage de production a été signé le 26 février 2002 avec une licence d'exploration de 3 ans et une licence potentielle d'exploitation de 25 ans. Celui-ci prévoit des investissements limités à un puits d'exploration durant les dix-huit premiers mois et 2 nouveaux puits avant la fin de la première période de 3 ans.

La fiscalité reste attractive puisque le taux de récupération des coûts passés est de 60 % et la part des contractants sur le profit oil est mobile dans une échelle de 60 % à 40 % selon le niveau de production.

Il n'est pas prévu aujourd'hui de débiter le forage d'exploration avant la fin 2002 : par ailleurs, son coût relativement élevé du fait de l'absence d'appareil de forage disponible dans la région pourrait plaider, sur le modèle envisagé pour la Hongrie, pour une capitalisation au bénéfice d'une société tierce d'une partie des coûts de forage.

FRANCE

■ Résultats :

A Lavergne, l'année 2001 n'a pas connu de travaux conséquents en dehors de l'étude commandée au Beicip-Franlab.

L'huile en place récupérable à l'ouest de Lavergne 12 devrait être comprise dans la fourchette de 0 à 26 Mbl alors que la zone à l'est de Lavergne 12, mieux connue, bénéficie d'une huile en place de 23 Mbl dont 13 Mbl déjà récupérés.

■ Perspectives :

La recommandation Beicip-Franlab était :

- une acquisition 3D,
- une étude géologique de détail,
- une cartographie plus détaillée avec le retraitement de quelques lignes couvrant la structure et son extension,
- une réinterprétation des diagraphies,
- une étude géochimique de surface.

Une décision devra être prise dans les prochains mois sur le devenir du permis et la reprise éventuelle des intérêts d'ESSO : celle-ci devra, pour être effective, laisser à la charge du vendeur, d'une façon ou d'une autre, les frais de démantèlement des installations existant sur Lavergne Ouest.

A Lanot, un programme d'acquisition géochimique de surface et de retraitement de lignes sismiques anciennes a été opéré durant le second semestre (l'installation d'échantillonneurs en juillet et l'interprétation étaient toujours en cours pour l'opérateur en fin d'année).

A l'actif, les intérêts français de MAUREL & PROM représentent aujourd'hui 4,2 M€.

ACTIVITES AQUACOLES

■ Résultats

Sur la base d'une production technique de 563 tonnes (dont 31 tonnes déstockées -après déperdition- et 45 tonnes de mortalité) et de 392 tonnes de bars vendues, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3,8 M€ et le résultat affiche une perte consolidée de 770 k€.

In fine celle-ci est inférieure (en raison de ventes plus importantes) au niveau anticipé au 30 juin 2001. Par ailleurs, compte tenu des perspectives peu favorables, une provision pour risques a été établie. Son montant s'élève au 31 décembre 2001 à 1,8 M€.

■ Perspectives

MAUREL & PROM a pris en qualité d'actionnaire un certain nombre d'initiatives récentes et a défini de nouvelles orientations de gestion (fin 2001/début 2002), comme une politique tarifaire agressive, une restructuration du management de la Ferme Marine des Baleines, ou encore une réduction progressive de la taille de l'exploitation (destinée à ramener l'échelle de production vers 300 à 400 tonnes à horizon 2003-2004), qui devraient permettre tout à la fois un redressement rapide de l'équilibre d'exploitation et par conséquent la possibilité d'une cession à un prix favorable (ou une fermeture progressive).

De facto, 2002 pourrait être marquée par un retour à l'équilibre d'exploitation et un résultat net négatif de 0,3 M€.

Par ailleurs, la recherche d'acquéreurs potentiels se poursuit, qu'il s'agisse d'une cession classique ou d'une reprise par une fondation ad hoc.

Enfin, une double modification capitalistique est en cours avec, d'une part, le rachat (pour un euro) des parts détenues par un tiers et, d'autre part, la fusion des trois sociétés intervenantes en une seule (avant fin juin 2002).

ACTIVITES AURIFERES

■ Résultats

La Société de Traitement de l'Or Malien (STOM) a été liquidée au 31 décembre 2001, suite à la cession à la Compagnie Aurifère du Mali (CAM) de l'ensemble des permis miniers dont elle disposait (entérinée par arrêté du Ministère des Mines du Mali le 13 septembre 2000).

La STOM SA, dont MAUREL & PROM détenait 75,33% donne lieu à un certain nombre de procédures contre les associés au Mali, tant au pénal qu'au civil.

Rapport de gestion

En 2001, l'activité aurifère a connu des évolutions patrimoniales importantes :

- la Compagnie Aurifère du Mali a été restructurée de manière opérationnelle en vue d'une fusion avec New Gold Mali qui aura lieu au cours de l'exercice 2002.

Ces différentes opérations se sont traduites par des dépenses exceptionnelles de 0,4 M€.

Compte tenu de ces dépenses et de l'amortissement des installations existantes, la contribution négative du pôle aurifère est de 1,3 M€ pour l'exercice 2001.

Dans l'actif consolidé les activités aurifères s'inscrivent à hauteur de 3,4 M€ au 31 décembre 2001.

■ Perspectives :

Sur la base du rapport récent (société TGM août 2001) confirmant le potentiel, faible mais rapidement et économiquement exploitable des ressources de surface d'une part, et le potentiel éventuellement beaucoup plus important mais générant des investissements élevés des ressources en couches profondes, MAUREL & PROM va continuer dans les prochains mois à mener de front plusieurs modalités de valorisation de ses actifs :

- une cession pure et simple,
- l'entrée d'un partenaire prenant à sa charge le coût de développement des fortes teneurs identifiées en couche profonde (sulfures),
- l'entrée d'un partenaire pour la mise en exploitation du secteur, du premier niveau de ressources (latérites) (susceptible de dégager un cash-flow positif d'environ 1,5 M€ par an) qui permettrait de financer seul le programme d'exploration dans les niveaux intermédiaires et inférieurs.

ACTIVITES MARITIMES

■ Résultats

La contribution de ce pôle d'activités est de 1 M€ au résultat d'exploitation et de 19,9 M€ au résultat net.

Compte tenu des charges exceptionnelles inscrites en déduction du prix de vente (2,3 M€), la plus-value nette de cession de l'Energy Searcher est de 19,9 M€.

Après avoir souffert d'un très faible niveau d'activités au premier semestre 2001, les deux bateaux à usage multiple ont bénéficié d'un bon carnet de commandes et d'un bon niveau de valorisation journalière au second semestre permettant d'enregistrer un chiffre d'affaires de 8,4 M€.

Cumulé avec le chiffre d'affaires de l'Energy Searcher avant cession (7,3 M€), le chiffre d'affaires total maritime s'est élevé à 15,7 M€ soit 63 % du chiffre d'affaires consolidé de MAUREL & PROM.

En immobilisations, et ce après cession de l'Energy Searcher, les activités maritimes figurent à hauteur de 20 M€.

■ Perspectives

Le taux d'occupation depuis janvier 2002 accompagné d'un bon carnet de commandes et d'un prix de valorisation moyen journalier par niveau de 17.000 USD devraient permettre de réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 8,8 M€ permettant, une fois déduits les charges d'exploitation et le service de la dette, de dégager un résultat net potentiel de l'ordre de 0,5 à 1 M€.

Par ailleurs, si la recherche d'acheteurs éventuels se poursuit, la cession à un niveau acceptable des navires ne peut réellement être sérieusement envisagée qu'avec la signature dans les prochains mois d'un ou deux contrats garantissant l'activité sur une période suffisamment longue.

À ce titre, un contrat potentiel est en cours d'étude avec une grande compagnie pétrolière.

MAUREL & PROM confirme son intention de céder les navires d'ici à la fin de l'année en dégageant une plus-value souhaitée conséquente.

Enfin, au titre du dommage intervenu avant la vente du bateau de forage, si la négociation vis-à-vis de l'assureur (Lloyds) progresse lentement, la société a par contre décidé, sur la base d'un rapport d'expertise indépendant la confortant, d'engager une procédure à l'encontre de Cameron, le constructeur de l'appareil perdu.

Cette procédure semble être le meilleur moyen pour garantir une indemnisation importante au titre de 2002.

DIVERS

• Evolution du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société réunie le 11 septembre 2001 a, dans sa première résolution, autorisé la gérance, pour une durée de dix-huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite d'un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social, soit 604.882 actions, en vue de :

- l'achat-vente, en fonction des opportunités du marché ;
- l'annulation, notamment à des fins d'optimisation du résultat par action, d'amélioration de la rentabilité des capitaux propres ou de substitution à la distribution de dividendes, sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale Mixte dans sa deuxième résolution ;
- la remise à titre d'échange dans le cas d'opération de croissance externe ;
- l'attribution aux salariés qui lui sont liés au sens de l'article 225-180 du Nouveau Code de commerce.

Une fourchette de prix a été fixée dans le cadre du rachat des actions selon les termes suivants : le prix maximum d'achat ne pourra excéder 30 € hors frais d'acquisition et le prix minimum de vente 20 €, hors frais de cession, et hors options d'achat au bénéfice du personnel et des mandataires sociaux pour qui des conditions particulières ont été prévues par la même assemblée.

Les actions ainsi acquises pourront être achetées ou vendues par tous moyens et de toutes manières (y compris par l'usage des produits dérivés et par l'acquisition de blocs de titres), dans le respect de la réglementation, et la part maximale du capital pouvant être acquise sous forme de blocs de titres pourra atteindre 50 % du programme de rachat d'actions.

Dans le cadre de ce programme, la Société Maurel & Prom était propriétaire au 31/12/2001 de 48 534 de ses propres actions (0,80 % du capital).

Rapport de gestion

Ce programme de rachat a reçu le visa n° 01.1051 en date du 20 août 2001, de la Commission des Opérations de Bourse.

• Mandataires sociaux

Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux de MAUREL & PROM

Monsieur Jean-François HENIN – Gérant

Président AREOPAGE SA, Associé Gérant commandité de MAUREL & PROM - CAROIL SA

Gérant PACIFICO SCA – ZETAH M&P Congo

Administrateur CEAB – COMPAGNIE AQUACOLE DU MIDI

Représentant permanent de PACIFICO au Conseil de la Ferme Marine des Baleines et au Conseil de JT Finances
de CEAB au Conseil de NGM (Mali)

Monsieur Jacques VANDIER – Président du Conseil de Surveillance

Administrateur : MACIF PARTICIPATIONS ; I.D.P.C. ; FONCIERE de LUTECE ; ESFIN ; OFIVALMO Gestion

Membre de la Commission de Contrôle des Assurances

Monsieur Jean-Louis CHAMBON - Membre du Conseil de Surveillance

Directeur de la Communication et des Affaires Publiques au COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE.

Monsieur Emmanuel de MARION - Membre du Conseil de Surveillance

Président du Conseil de Surveillance de PACIFICO

Représentant permanent de PACIFICO au Conseil d'administration de la COMPAGNIE AQUACOLE DU MIDI

Représentant permanent de PACIFICO au Conseil d'Administration d'AREOPAGE

Directeur dans une Compagnie d'assurances.

GLP CONSEIL SA - Membre du Conseil de Surveillance

RCS PARIS B n° 388 047 383

représentée par Monsieur Gilles BRAC de la PERRIERE qui exerce à titre personnel les mandats suivants :

Vice Président du Conseil de Surveillance : INSTINET France SA (mandat provisoire) ;
Banque ROBECO France

Directeur Général : GLP Conseil SA

Administrateur : R. DI GIOIA et Cie

Monsieur Pierre JACQUARD - Membre du Conseil de Surveillance

Président : ARMINES (Association loi 1901) - Comité Stratégique de MAUREL & PROM

Administrateur : CGG - SOPHOR

Monsieur Pierre de BARBENTANNE - Membre du Conseil de Surveillance

Administrateur : GEOREX SA ; TICAN COLOMBIE,
Gérant : SCI HONORE DE BALZAC (filiale de GEOREX), ENSERCO SARL
Administrateur: COOPEPOISSON

A l'exception du gérant, personne physique, qui disposait d'un véhicule de fonction à compter du 7 décembre 2001 (coût annuel pour 2001, 1.000 € -mille euros-), les mandataires sociaux n'ont disposé en 2001 d'aucun avantage en nature particulier.

En 2001, les membres du Conseil de Surveillance, en qualité de mandataires sociaux, ont reçu globalement 30.490 € (trente mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) au titre des jetons de présence.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 juin 2002 que la rémunération des membres du Conseil de Surveillance en qualité de mandataires sociaux soit globalement de 30.490 € (trente mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) au titre des jetons de présence (montant identique à celui de l'année précédente).

Les membres du Conseil de Surveillance (Messieurs Jacques Vandier, Jean-Louis Chambon, Emmanuel de Marion de Glatigny, Pierre de Barbentanne, GLP Conseil et Pierre Jacquard) recevront donc la somme de 30.490 € (plafond indemnité fixe + part variable).

En sa qualité de Président du Comité Stratégique, Monsieur Pierre Jacquard (membre du Conseil de Surveillance) bénéficie d'une rémunération mensuelle de 2.540 € (deux mille cinq cent quarante euros).

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération de filiales du Groupe.

Les mandataires sociaux et gérants ne disposent par ailleurs d'aucun avantage en nature particulier à l'exception du gérant personne physique qui dispose d'un véhicule de fonction dont le coût annuel est de 12.000 € (douze mille euros). Enfin, la rémunération annuelle du gérant, personne morale, soumise à l'Assemblée Générale serait de 76.225 € (soixante seize mille deux cent vingt cinq euros) au titre de 2002 ; elle était identique pour l'exercice 2001.

Enfin, en anticipant l'esprit et l'équilibre économique des nouveaux statuts proposés à l'Assemblée Générale, l'associé commandité a renoncé, au titre de l'exercice 2001 qui par ailleurs fait l'objet d'un report déficitaire, à sa rémunération de commandité à percevoir en 2002.

• **Impact social et environnemental et facteurs de risques au titre des activités de la société**

- Aspects sociaux :

La société s'est renforcée en termes de compétences au cours de l'exercice 2001 et son effectif au 31 décembre 2001 était de 11 personnes.

Rapport de gestion

L'année 2002 sera marquée par la mise en place d'un dispositif d'épargne salariale (PEG et PPESV), et d'un intéressement collectif.

Au 31 décembre 2001, à la connaissance de la société, les salariés ne détenaient, en dehors des options de souscription détaillées dans le rapport spécial joint, aucune participation au capital de MAUREL & PROM ni directement ni à travers l'épargne collective.

Par ailleurs, la société a modifié son organisation horaire à l'issue du passage aux 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2002.

La société n'anticipe pas, au titre du développement de ses activités, d'incidence majeure sur l'emploi en 2002.

- Aspects environnementaux :

Dans le cadre de ses activités aujourd'hui principalement pétrolières et gazières, la société veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où elle est présente et en particulier effectue des études d'impact systématiques avant d'engager ses travaux.

- Facteurs de risques :

Les activités de la société qui seraient susceptibles d'avoir une incidence significative sur sa situation, après audit et évaluation des risques, réalisés ou en cours de réalisation, font ou sont destinés à faire l'objet d'une couverture d'assurance tant pour les installations et équipements que pour la perte d'exploitation éventuelle.

Cette couverture qui évolue avec la nature et la maturité de l'activité développée peut s'étendre jusqu'à une couverture de risque pour l'exploitation pétrolière en particulier concomitamment à la mise en place de financements externes.

Il faut enfin se souvenir à titre général, que l'activité pétrolière présente par nature un niveau de risques plus important que d'autres tant au prix des produits, que des délais ou d'autres facteurs tels que le cours du pétrole, des taux de change pour mettre en développement les réserves mises à jour.

• **Gouvernement d'entreprise : mise en place d'un Comité Stratégique**

La gérance a souhaité, au titre des prescriptions liées à la notion de gouvernement d'entreprise, créer un Comité d'Orientation Stratégique et Technique au 1^{er} novembre 2001.

Celui-ci est composé de :

- Pierre Jacquard, ancien Président de l'Institut Français du Pétrole (IFP), qui en assure la Présidence,
- Paul Alba, ancien cadre dirigeant d'Elf Aquitaine.

Sa composition devrait être complétée dans les prochains mois par une à deux personnalités qualifiées et au profil complémentaire.

Le Comité a pour mission principale d'éclairer à la demande de la gérance les choix stratégiques et d'une manière générale les nouvelles orientations et projets de l'entreprise.

Il orientera, pour cette année 2002, ses travaux plus particulièrement sur la valorisation technico-économique des réserves pétrolières au Congo, les projets de mise en développement des gisements, les investissements de l'entreprise dans le domaine pétrolier et l'organisation de la structure opérationnelle pétrolière.

La gérance propose au Conseil de Surveillance de valider les missions susvisées pour l'année 2002 (qui seront actualisées au fur et à mesure) et les modalités de rémunération suivantes :

- une rémunération mensuelle de 2.540 € pour le Président du Comité Stratégique (chargé de coordonner et de synthétiser les travaux),
- une rémunération mensuelle de 1.270,4 € pour les membres du Comité Stratégique.

• Répartition du capital social au 5 avril 2002

	Actions Détenues (s/ 6.054.206 à 7,70 €)	% du Capital (s/ 46.617.386,20 €)	Droits Vote	% Droits Vote s/ 6.103.995
INSTITUTIONNELS PORTEURS				
MACIF	1.178.906	19,47	1.178.906	19,31
PACIFICO	727.608	12,02	727.608	11,92
EEM	134.190	2,22	134.190	2,20
MAUREL & PROM (pour propre compte)	74.860	1,23	0	0
Sous Total	2.115.564	34,94	2.040.704	33,43
NOMINATIFS	Sous total	294.290	4,86	418.939
Dont :				6,87
AREOPAGE	106.438	1,76	180.415	2,96
PACIFICO	65.400	1,08	65.400	1,07
EEM	30.000	0,50	30.000	0,49
<i>Pour Mémoire - Votes doubles</i>			124.649	
Public	3.644.352	60,20	3.644.352	59,70
TOTAL	6.054.206	100,00	6.103.995	100,00

Depuis le 1^{er} janvier 2001, la société a été informée des mouvements de capital suivants :

- le 9 novembre 2001, franchissement à la baisse du seuil des 20 % de la part de la MACIF,
- le 2 mars 2002, franchissement à la baisse du seuil des 5 % de la part de la société Electricité et Eaux de Madagascar.

• Dividendes versés au titre des trois derniers exercices (1998-1999-2000)

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

• Émission d'océanes (Obligations à Option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes)

Lancée le 24 janvier 2002, l'émission de 1 512 865 obligations, cotées depuis le 7 février 2002, sur la base d'un prix de souscription de 21 €, a enregistré un produit brut de 31,7 M€ (opération sous visa Cob n°02-060 en date du 25 janvier 2002).

Rapport de gestion

• Organigramme au 31 mai 2002

ACTIVITES

PETROLIERE & GAZIERE	MARITIME	AQUACOLE	AURIFERE	
<p>CONGO (pétrole)</p> <p>Permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kouakouala (M&P 50%) • Kouilou (M&P 65%) <p>Régime : CPP (1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pointe Indienne (M&P 100%) <p>Régime : concession</p> <p>Opérateur : Zetah M&P Congo M&P 100%</p>	<p>CUBA (pétrole)</p> <p>Société PEBERCAN Participation M&P : 20%</p>	<p>ST VINCENT & GRENADINES</p> <p>MAUREL ET PROM INTERNATIONAL SHIPPING LTD - MEPIS Participation M&P : 100% Holding</p>	<p>FRANCE</p> <p>COMPAGNIE AQUACOLE DU MIDI CAM Participation M&P : 100% Holding</p>	<p>LUXEMBOURG</p> <p>COMPAGNIE EUROPEENNE & AFRICAINE DU BOIS - CEAB Participation M&P : 100% Holding</p>
<p>FRANCE (pétrole)</p> <p>Permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lavergne (M&P 45%) • Lanot (M&P 45%) <p>Régime : concession</p>	<p>RUSSIE (pétrole)</p> <p>Oil Data International Inc Participation M&P 100%</p> <p>Société TPX Participation M&P 40% Via ODII</p>	<p>ST VINCENT & GRENADINES</p> <p>MEPIS MARIE Participation MEPIS : 100% Propriétaire du câblier Miss Marie</p>	<p>FRANCE</p> <p>FERME MARINE DES BALEINES FMB Participation CAM : 83,33% Elevage de bars</p>	<p>MALI</p> <p>NEW GOLD MALI NGM Participation CEAB : 49,5%</p>
<p>HONGRIE (gaz)</p> <p>Permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nagylengyel West (M&P 35%) <p>Régime : concession</p>	<p>FRANCE (forage)</p> <p>Société CAROIL SA Participation M&P : 70%</p>	<p>ST VINCENT & GRENADINES</p> <p>MEPIS CLEMENTINE Participation MEPIS : 100% Propriétaire du câblier Miss Clémentine</p>	<p>FRANCE</p> <p>AQUAPOLE Participation FMB : 100% Commercialisation</p>	<p>MALI</p> <p>COMPAGNIE AURIFERE DU MALI - CAM Participation CEAB : 100%</p>
<p>VIETNAM (pétrole & gaz)</p> <p>Permis :</p> <p>Bassin de Hanoi (M&P 100%)</p> <p>Régime : CCP (1)</p> <p>Opérateur : succursale de M&P (100%)</p>		<p>ST VINCENT & GRENADINES</p> <p>BROOKLYN SHIPPING LTD (BSL) Participation M&P : 100% Gestionnaire des deux câbliers</p>		

(1) Contrat de Partage de Production

Rapport spécial

à l'Assemblée Générale sur le plan d'options de souscription d'actions

En vertu de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 septembre 2001, la gérance, après présentation au Conseil de Surveillance a procédé, dans sa décision du 25 octobre 2001, à la création d'options de souscription d'actions selon les modalités suivantes :

- prix de souscription : 12,15 €
- échéance : 3 ans à compter de l'attribution

Les dix salariés (non mandataires sociaux) pour lesquels le nombre d'options consenties par la société (ou les sociétés contrôlées par celle-ci) a été le plus élevé, ont bénéficié de l'attribution globale de 146.000 options.

Par ailleurs, les mandataires sociaux ne sont pas bénéficiaires au titre de 2001 d'options de souscriptions d'actions.

Rapport du conseil de surveillance

Mesdames et Messieurs,

La gérance nous a informés très régulièrement au cours de l'année 2001 de la marche des affaires dans les différents domaines d'activités de votre société.

Les commissaires aux comptes nous ont assurés de la régularité comptable des opérations et de la politique de provisions.

Les résultats audités au 31 décembre 2001 sont globalement conformes aux dernières estimations de clôture de la société (notice COB de février 2001).

Le chiffre d'affaires, qui s'élève à 24,6 M€ (en retrait de 6 % par rapport à l'exercice 2000) reste peu significatif en raison d'une part de la déconsolidation en cours d'exercice des intérêts détenus à Cuba et de la cession de l'Energy Searcher (les prévisions d'activités pour 2002 font par ailleurs de 2001 la dernière année avec un chiffre d'affaires pétrolier minoritaire).

La conjugaison d'un taux d'occupation (et d'un prix journalier) élevé en fin d'année pour les navires câbliers d'une part, l'accélération des ventes (avec une bonne stabilisation des prix) au titre du pôle aquacole d'autre part et, enfin, la réduction très sensible des charges d'exploitation pétrolière ont permis à la société de limiter sa perte d'exploitation y compris provisions pour dépréciation d'actifs à 4,6 M€ (pour -6,5 M€ dans les prévisions de clôture).

Hors provisions le résultat d'exploitation se rapproche de l'équilibre à -0,8 M€ contre une perte en 2000 de -2,8 M€.

Le résultat net consolidé ressort à 17 M€ : ce résultat audité intègre la contribution par mise en équivalence de la participation détenue dans Pebercan pour 3,2 M€ (y compris plus-value de cession).

2001 apparaît comme une année de transition pour votre société à plusieurs titres :

- Elle constate la montée en puissance de l'activité pétrolière. En effet, le chiffre d'affaires pétrolier (5,1 M€) et le résultat d'exploitation pétrolier (2,3 M€) enregistrent la forte croissance de la production au Congo (triple du chiffre d'affaires par rapport à 2000). Cette progression est encore plus sensible d'une année sur l'autre à périmètre comptable comparable (intégration de Cuba) avec un chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation pétroliers pro-forma à hauteur de 9,8 M€ et de 4,7 M€.
- Le recentrage stratégique de l'activité opérationnelle dans l'amont pétrolier s'est intensifié avec la cession du bateau Energy Searcher dont la plus-value de cession est la principale contribution au résultat net enregistré.

Vous noterez, qu'en sus de l'intensification de recherche de solutions de cession pour les activités non pétrolières, ce recentrage s'est également traduit par la mise en place d'une organisation opérationnelle et financière adaptée aux enjeux d'une compagnie pétrolière et la création, au titre des règles du gouvernement d'entreprise, d'un Comité d'Orientations Stratégique et Technique.

- Le parcours boursier de votre société en 2001, tant en termes de hausse de cours que de croissance du volume de transactions, nous semble traduire l'adhésion des marchés financiers, que nous partageons pleinement, à la stratégie rapide de recentrage autour du pétrole et du gaz et l'intérêt porté aux perspectives de croissance qu'elle autorise.

Comptes consolidés

AU 31 DECEMBRE 2001

Comptes consolidés

1. Bilan actif

en euros	Montant net au 31.12.2001	Notes	Montant net au 31.12.2000
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	37 230 963	1.a.	33 729 775
Ecart d'acquisition	810 194	2	
Immobilisations corporelles	33 506 956	1.b.	48 907 273
Immobilisations financières	250 430		229 905
Titres mis en équivalence	12 651 073	3/8	
	84 449 616		82 866 953
Actif circulant			
Stocks	4 557 810	4	6 303 808
Clients et comptes rattachés	4 866 766	5/7/8	5 783 597
Autres créances & comptes de régularisation	8 856 278	6/7/8	2 581 320
Valeurs mobilières de placement	1 230 167	9	548 807
Disponibilités	5 821 376		3 518 427
	25 332 397		18 735 959
TOTAL	109 782 013		101 602 912

2. Bilan passif

en euros	31.12.2001	Notes	31.12.2000
Capitaux propres - part du groupe			
Capital	46 591 666		46 104 546
Primes d'émission, de fusion, d'apport	45 905 457		46 357 389
Réserves consolidées	(29 985 738)		(21 924 391)
Actions propres	(723 814)		
Résultat part du groupe	16 972 704		(6 273 850)
	78 760 275	11	64 263 694
Intérêts minoritaires	194 519	12	(1 078 682)
Provisions pour risques et charges	2 243 534	13	1 083 028
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 073 233	14/17	15 843 721
Emprunts et dettes financières divers		15/17	2 306 069
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 541 176	17	5 199 385
Dettes fiscales et sociales	950 525	17	1 742 965
Autres dettes	3 018 751	16/17	12 242 732
	28 583 685		37 334 872
TOTAL	109 782 013		101 602 912

Comptes consolidés

3. Compte de résultat

en euros	2001	Notes	2000
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	24 576 094	19	26 063 065
Reprises sur provisions et transferts de charges	836 273		6 497 572
Autres produits	51 160		6 834
	25 463 527		32 567 471
Charges d'exploitation			
Achats consommés	1 816 660		2 451 115
Autres charges d'exploitation	13 244 773		22 043 663
Impôts et taxes	60 333		200 807
Charges de personnel	7 317 385		4 537 475
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	3 807 070		5 731 165
Dotations aux provisions	8 866		406 336
	26 255 087		35 370 561
Résultat d'exploitation	(791 560)	20	(2 803 090)
Résultat financier	(2 504 123)	21	(2 905 106)
Résultat courant	(3 295 683)		(5 708 196)
Résultat exceptionnel	18 751 946	22	(211 417)
Impôts sur les résultats	430 093	27	518 628
Résultat net des sociétés intégrées	15 026 170		(6 438 241)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	1 897 809	23	19 314
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(202 549)		
Résultat net de l'ensemble consolidé	16 721 430		(6 418 927)
Intérêts minoritaires	(251 274)		(145 077)
Résultat net - part du groupe	16 972 704		(6 273 850)
Résultat par action	2,81		(1,04)
Résultat courant par action	(0,18)		
Résultat dilué par action	2,79		(1,04)

4. Annexe

A - Faits caractéristiques de l'exercice

Le 17 avril 2001, Maurel & Prom a porté son pourcentage dans le permis gazier au Vietnam à 100% moyennant 2.211K\$.

Le 22 juin 2001, Maurel & Prom a cédé les titres des sociétés Jet Shipping Limited, Jet Drilling Limited et Jet Holding Limited, qui détenait l'Energy Searcher, pour une valeur nette de 23.925 K\$, dégageant une plus-value de 24.556 K€.

Maurel & Prom a cédé l'intégralité de ses intérêts pétroliers cubains contre 19% de la société Pebercan Inc. pour une valeur de 10 millions de dollars. Cet échange a dégagé une plus-value de 1.191 K€. Les sociétés STOM au Mali, STCPA au Congo ont été liquidées au 31 décembre 2001.

B - Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et respectent les dispositions de la loi du 3 janvier 1985, du décret d'application du 17 février 1986 et du règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

a) Périmètre de consolidation

Les entreprises contrôlées de manière exclusive par Maurel & Prom sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises dans lesquelles Maurel & Prom a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Exceptionnellement, les filiales, dont les informations ne peuvent être obtenues dans les délais compatibles avec les délais légaux de communication, ne sont pas consolidées.

b) Méthodes de consolidation

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 décembre 2001 de Maurel & Prom et de ses filiales.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sur une durée maximum de cinq ans.

Pour les exploitations minières, les charges encourues dans la période de préexploitation sont capitalisées. Elles sont amorties à compter du début de l'exploitation. Un amortissement exceptionnel est constaté en cas d'échec de l'exploration.

Comptes consolidés

d) Ecarts d'acquisition

L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés de l'entreprise est inscrit :

- lorsqu'il est positif, à l'actif du bilan sous la rubrique "écart d'acquisition". Les écarts d'acquisition sont amortis sur cinq ans, à l'exception de ceux de faible valeur qui sont amortis sur une durée d'un an ;
- lorsqu'il est négatif, au passif du bilan sous la rubrique "provisions pour risques". La provision fait l'objet d'un plan de reprise étalé sur cinq ans. Lorsqu'un événement particulier intervient ou lorsque l'écart est de faible valeur, les modalités de reprise peuvent être accélérées.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- Constructions : L sur 10 ans ;
- Ouvrages d'infrastructure : L sur 8 à 10 ans ;
- Navires : L sur 10 à 20 ans ;
- Installations techniques : L sur 3 à 10 ans ;
- Agencements et installations : L sur 4 à 10 ans ;
- Matériel de transport : L sur 3 à 8 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : L ou D sur 2 à 5 ans ;
- Mobilier de bureau : L sur 3 à 10 ans.

f) Activité pétrolière

Les principales méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

■ Permis miniers

Les permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et amortis linéairement sur la durée estimée du permis ou au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

■ Dépenses d'exploration

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, à l'exception des forages ayant abouti qui sont transférés aux comptes d'immobilisations de production.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash-flow actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'au terme des recherches.

■ **Immobilisations de production pétrolière**

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend les forages d'exploration productifs ainsi que les dépenses de mise en production et de développement des champs.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures estimées récupérables au début du même exercice.

■ **Coûts de remise en état des puits**

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière. Elles sont estimées par pays et par champ.

g) Participations non consolidées, valeurs mobilières de placement

Les titres en portefeuille figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée :

- pour les titres de participation, en fonction des capitaux propres, des perspectives de rentabilité des sociétés concernées ou de la valeur de réalisation pour les participations en cours de cession ;
- pour les valeurs mobilières de placement, par rapport au cours de bourse au 31 décembre.

h) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production.

Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO.

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

i) Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de recouvrement.

j) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en

Comptes consolidés

euros au cours de clôture. La différence résultant de la conversion en devises à ce dernier cours est portée au compte de résultat sur les lignes "différence de change".

k) Charges à répartir

Les frais d'acquisition des titres de participation et d'augmentation de capital sont portés en charges à répartir et sont amortis sur une durée de cinq ans.

l) Actions propres

Les actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition, à l'exception de celles achetées aux fins de régularisation de cours qui sont inscrites en valeurs mobilières de placement.

Le résultat des cessions des actions propres portées en diminution des capitaux propres est inscrit en réserve consolidée pour son montant net d'impôt. Les provisions pour dépréciation constatées dans les comptes sociaux de Maurel & Prom et les provisions pour risques constituées au titre des engagements de rachat sont annulées en consolidation.

m) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment :

- litiges ;
- risques éventuels sur les filiales.

En raison de la structure du groupe et de la faible ancienneté moyenne des personnels, les engagements de retraite ne sont pas significatifs.

n) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les résultats comptable et fiscal selon la méthode du report variable.

Conformément au règlement 99-02 du comité de la réglementation comptable, les actifs d'impôts différés, notamment en raison de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans les délais de prescription.

o) Conversion des comptes annuels des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur le bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste "écarts de conversion" et pour la part des tiers au poste "intérêts minoritaires".

Les écarts de conversion sur les financements internes à long terme sont imputés directement en capitaux propres.

p) Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

q) Résultat par action

Trois types de résultat par action sont présentés : le résultat net de base, le résultat courant avant éléments extraordinaires et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments dilutifs en circulation à la clôture de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs, net d'impôt.

Les actions d'autocontrôle, lorsqu'elles sont portées en moins des capitaux propres consolidés, ne sont pas prises en compte dans le calcul.

C. Principales acquisitions

1) Pebercan Inc.

a) Opération

Le 23 avril 2001, Maurel & Prom et Pebercan Inc. ont signé une lettre d'intention prévoyant la cession par la première de ses intérêts pétroliers cubains contre :

- 13.546.694 actions privilégiées de Pebercan Inc., représentant 19% du capital. Ces actions étaient valorisées 10.000 K\$, soit 11.322 ;
- 2.150.000 bons de souscription permettant de souscrire le même nombre d'actions ordinaires dans un délai de deux ans.

Les actions privilégiées donnaient droit de vote dans les assemblées et étaient convertibles en actions ordinaires dans des conditions précisées.

L'accord a été finalisé le 30 septembre 2001.

Les actions privilégiées ont été converties le 7 février 2002 en actions ordinaires.

L'échange a généré une plus-value de 1.191.

A la suite d'achats en bourse, Maurel & Prom détenait au 31 décembre 2001, 19% d'actions préférentielles et 0,69 % d'actions ordinaires.



Comptes consolidés

Maurel & Prom a dépassé le seuil de 20% en 2002, détiendra après la prochaine Assemblée Générale un siège au Conseil d'Administration et a obtenu la mise en place d'un Comité Stratégique (qui se réunit avant chaque Conseil d'Administration) constitué avec les représentants de Peberinvest, de Maurel & Prom et le management de la Société. La société Pebercan Inc. a fait l'objet d'une consolidation par mise en équivalence au 1^{er} janvier 2001.

b) Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition calculé sur la base des capitaux propres consolidés de Pebercan Inc. au 31 décembre 2000, s'élève à 1.012. Conformément à la faculté donnée au paragraphe 2110 du règlement 99-02, Maurel & Prom a jusqu'au 31 décembre 2002 pour affecter cet écart. En 2001, il est inscrit en écart d'acquisition et amorti sur cinq ans, soit un amortissement de 202 pour l'exercice.

2) Oil Data International Inc., "Odi"

a) Opération

Dans le cadre des activités pétrolières dans la République des Komis, Maurel & Prom a acheté, le 8 août 2001, 100 % des titres de la société Odi pour 777 K\$ soit 870. Odi possède 40 % des actions de TPX, partenaire de Maurel & Prom dans ce pays.

b) Ecart d'acquisition

Sur la base de la situation d'Odi au 8 août 2001, l'écart d'acquisition s'élève à 873. Il a été affecté aux frais d'exploration.

D. Périmètre de consolidation

Société	Siège	Siren	% d'intérêt	
			2001	2000
Etablissements Maurel & Prom	Paris	457 202 331	Société consolidante	
Forage pétrolier				
Jet Shipping Limited	St Vincent and the Grenadines		100,00 %	
Jet Holding Limited	St Vincent and the Grenadines		100,00 %	
Câbliers				
Brooklyn Shipping Limited	St Vincent and the Grenadines		100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom International Shipping Limited, "Mepis"	St Vincent and the Grenadines		100,00 %	100,00 %
Mepis Clémentine Limited	St Vincent and the Grenadines		100,00 %	100,00 %
Mepis Marie Limited	St Vincent and the Grenadines		100,00 %	100,00 %
Exploitation pétrolière				
Oil Data International Inc	Houston, USA		100,00 %	
Pebercan Inc.	Montréal, Canada		19,69 %	
Projets Pétroliers Variés, "PPV"	Paris	411 857 279		24,76 %
Zetah M & P Congo	Pointe Noire, Congo		100,00 %	100,00 %
Aquaculture				
Aquapole	La Celle Saint-Cloud	381 822 832	73,54 %	73,54 %
Compagnie Aquacole du Midi	La Celle-Saint-Cloud	672 026 507	100,00 %	100,00 %
Ferme Marine des Baleines	St-Clément-des-Baleines	330 084 377	73,33 %	73,33 %
Traitement de l'or				
The Black Rose Project	Luxembourg			100,00 %
Compagnie Aurifère du Mali	Bamako, Mali		100,00 %	100,00 %
Compagnie Européenne et Africaine du Bois	Luxembourg		100,00%	100,00 %
New Gold Mali	Bamako, Mali		49,50 %	49,50 %
S.T.O.M.	Bamako, Mali			75,33 %
Divers				
Caroil	Paris	411 671 027	100,00 %	100,00 %
GIE EEMP	Paris	410 458 996		35,00 %
S.T.C.P.A.	Brazzaville, Congo			98,00 %

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale, à l'exception de la société Pebercan Inc. et, en 2000, de Projets Pétroliers Variés, "PPV", qui sont mises en équivalence. En 2000, le Gie EEMP était consolidé par intégration proportionnelle.

Pebercan Inc. et Oil Data International Inc. ont été intégrées pour la première fois durant l'exercice 2001 dans le périmètre de consolidation.

Comptes consolidés

TPX, dont Odii possède 40 % des actions, n'a pas été consolidée. En effet, ses états financiers n'ont pu être obtenus dans les délais.

Jet Shipping Limited et Jet Holding Limited, vendues le 22 juin 2001, "PPV", cédée en décembre, sont sorties du périmètre de consolidation ainsi que STOM, STCPA, liquidées au 31 décembre 2001.

E. Compléments d'information

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros (K€).

1) Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

L'évolution des actifs incorporels et des amortissements se présente ainsi :

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	38 530	37 643
Acquisitions	10 486	10 425
Diminutions	(6 401)	(733)
Variations de périmètre		(436)
Reclassification	(366)	(8 369)
Valeur brute au 31 décembre	42 249	38 530
Amortissements et provisions au 1 ^{er} janvier	4 801	7 478
Dotations	2 235	681
Reprises	(2 018)	(3 038)
Variations de périmètre		(320)
Amortissements et provisions au 31 décembre	5 018	4 801
Valeur nette	37 231	33 729

Les actifs au Congo, qui étaient comptabilisés en 2000 en fonction du financement par chacun des partenaires, sont enregistrés en 2001 selon le pourcentage de chacun dans le permis. L'excédent de financement par Maurel & Prom en 2000 a été reclassé en "Autres créances" pour 3.374 dont 481 de frais d'exploration.

La variation des immobilisations incorporelles provient essentiellement :

- de la poursuite des recherches en cours à Cuba (1.116), au Congo (1.033), en Hongrie (1.570), en Russie (2.546), et au Vietnam (1.499) ;
- du rachat des intérêts d'Anzoil dans le permis vietnamien pour 2.505 ;
- de la cession des actifs pétroliers à Cuba (4.395) Cf § 2.a. ;
- de la constatation de la perte sur les recherches au Sénégal (1.535), le permis ayant expiré. Ces actifs étaient intégralement provisionnés au 31 décembre 2000 ;
- de la dépréciation des actifs en Hongrie, les recherches n'ayant pas abouti (1.974).

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	31.12.2001		31.12.2000	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Droits de recherche et d'exploitation pétrolière	3 812	2 051	3 925	2 704
Frais d'exploration pétrolière	35 825	32 595	31 753	28 679
Frais de préexploitation et concessions des autres activités minières	2 590	2 581	2 786	2 343
Autres	22	4	66	3
Total	42 249	37 231	38 530	33 729

b) Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles et des amortissements se présente ainsi :

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	67 061	61 076
Acquisitions	10 227	1 772
Diminutions	(9 822)	(1 193)
Variations de périmètre	(22 856)	(4 621)
Reclassification	(2 894)	8 370
Ecart de conversion		1 657
Valeur brute au 31 décembre	41 716	67 061
Amortissements et provisions au 1 ^{er} janvier	18 153	16 052
Dotations	3 515	4 854
Reprises	(3 481)	(1 337)
Variations de périmètre	(9 977)	(1 873)
Ecart de conversion		457
Amortissements et provisions au 31 décembre	8 210	18 153
Valeur nette	33 506	48 908

Les principales variations s'analysent comme suit :

- Maurel & prom a cédé ses actifs à Cuba (6.296) ;
- comme indiqué en § 1.a., l'excès de financement par Maurel & Prom en 2000 a été reclassé en autres créances pour 2.893 ;
- les investissements ont continué au Congo (5.064) ;
- en 2001, Maurel & Prom a acquis la concession de Pointe Indienne pour 1.000 K\$ (1.134) ;
- au 31 décembre 2001, figure en Immobilisations en cours, un pipeline pour 3.012 ;
- les sorties de périmètre correspondent à Jet Holding Limited.

Comptes consolidés

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi:

en milliers d'euros	31.12.2001		31.12.2000	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Terrains	290	216	522	205
Constructions	119	77	217	129
Installations techniques	40 726	32 865	65 125	48 140
Autres	581	348	1 197	434
Total	41 716	33 506	67 061	48 908

La ventilation des immobilisations par activité est la suivante (valeur brute) :

en milliers d'euros	2001	2000
Câbliers	24 015	24 015
Navire forage pétrolier		22 856
Pétrole	11 973	11 950
Aquaculture	4 848	4 598
Traitement de l'or	760	2 539
Agriculture	0	1 012
Autres	120	91
Total	41 716	67 061

c) Immobilisations pétrolières

Les actifs pétroliers, incorporels et corporels se ventilent de la manière suivante par pays (valeur nette) :

en milliers d'euros	2001	2000
Congo	15 898	9 439
Cuba	0	9 016
France	4 213	4 135
Hongrie		404
Russie	3 610	1 063
Vietnam	22 646	18 642
Total	46 367	42 699

2) Ecart d'acquisition

La société Pebercan Inc. a été consolidée pour la première fois en 2001. L'écart d'acquisition s'élève à 1.012 amorti à hauteur de 202.

3) Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Valeur brute au 1 ^{er} janvier	5 123	5 332
Augmentations	12 846	
Diminutions	(1 409)	(209)
Valeur brute au 31 décembre	16 560	5 123
Amortissements et provisions au 1 ^{er} janvier	4 893	3 679
Dotations de l'exercice		1 234
Reprises de l'exercice	(1 234)	(20)
Amortissements et provisions au 31 décembre	3 659	4 893
Valeur nette	12 901	230

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	31.12.2001		31.12.2000	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Titres évalués par équivalence	12 651	12 651		
Titres de participation	143	143	1 409	175
Prêts	3 697	38	3 699	40
Autres	69	69	15	15
Total	16 560	12 901	5 123	230

a) Titres mis en équivalence

Maurel & Prom a échangé l'ensemble de ses actifs pétroliers cubains contre 19 % de la société Pebercan Inc. pour une valeur de 10.000 K\$, dégageant une plus-value de 1.191 K€. Maurel & Prom a acquis d'autres titres portant sa participation à 19,69 % au 31/12/2001 pour 11.736.

La société Pebercan Inc. a été mise en équivalence au 1^{er} janvier 2001. La quote-part de Maurel & Prom dans les capitaux propres de Pebercan s'élève à 12.651, dont 1.875 de résultat 2001.

b) Titres de participation

Les titres d'Anzoil ont été cédés en 2001.

Odi possède, pour 143, 40% de la société russe TPX, avec laquelle le groupe Maurel & Prom investit dans l'exploration pétrolière en République des Komis.

c) Prêts

L'ensemble de la créance sur la société "Financière Transagra Transformation", 3.659, a été provisionné à 100 % en raison du dépôt de bilan de cette société.

Comptes consolidés

4) Stocks

Les stocks concernent principalement l'aquaculture pour 4.475 (2000 : 3.913). En 2000, ils incluaient le forage maritime pour 2.364.

5) Clients

Les clients concernent principalement la production pétrolière pour 2.470 (2000 : 2.719), la pose de câbles pour 1.817 (2000 : 1.171) et l'aquaculture pour 578 (2000 : 803). En 2000, ils incluaient le forage maritime pour 1.084.

6) Autres créances et comptes de régularisation

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Créance de carry back	1 573	1 573
Créance sur la société Transagra	1 528	1 528
Créance sur partenaires Congo	5 497	
Créance sur cession de titres	823	793
Comptes courants sur des sociétés du groupe non consolidées par intégration globale	1 097	269
Charges constatées d'avance	214	258
Charges à répartir	16	50
Autres	462	486
Valeur brute	11 210	4 957
A déduire provisions	(2 355)	(2 376)
Valeur nette	8 855	2 581

En 2001, les autres créances incluent le surfinancement des actifs du Congo (Cf § 1).

En 2001, les comptes courants incluent le dividende prioritaire à recevoir de Pebercan Inc. pour 340.

7) Provisions pour dépréciation des créances

en milliers d'euros	01.01.2001	Dotations	Reprises	31.12.2001
Clients	136	9	136	9
Autres créances	2 375	31	50	2 356
Total	2 511	40	186	2 365

Les provisions pour dépréciation des autres créances concernent principalement une créance sur la société Financière Transagra à hauteur de 1.528 (2000 : idem) et des créances sur cession de titres de participation à hauteur de 823 (2000 : 793).

8) Echéances des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Actif immobilisé :			
Prêts	3 697	1	3 696
Autres immobilisations financières	69	69	
Actif circulant :			
Clients et comptes rattachés	4 876	4 876	
Autres créances	11 210	9 224	1 986
Total	19 852	14 170	5 682

Les créances sur la Société Financière Transagra ont été considérées à plus d'un an en raison de leur irrécouvrabilité (Cf § 2b et 7) pour 5.187.

9) Titres de placement

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement s'élève à 1.235 au 31 décembre 2001.

10) Exposition au risque de change

La société est exposée au risque de change sur le dollar par ses investissements dans cette devise.

Les principales expositions au risque de change sont les suivantes :

	31.12.2001		31.12.2000	
	K\$	K€	K\$	K€
Actif immobilisé	21 221	24 080	39 871	38 197
Actif circulant	14 461	16 409	7 071	7 599
Dettes à court terme	(37 032)	(42 019)	(14 741)	(15 842)
Total	(1 350)	(1 530)	32 201	29 954

Comptes consolidés

11) Capitaux propres - part du groupe

Les capitaux propres consolidés ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Ecarts de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres consolidés
31.12.1999	27 662	29 717	(5 839)	1 551	(19 176)	33 915
Affectation du résultat			(19 176)		19 176	0
Augmentation de capital	18 442	16 640				35 082
Ecarts de conversion				1 540		1 540
Résultat					(6 274)	(6 274)
31.12.2000	46 104	46 357	(25 015)	3 091	(6 274)	64 263
Affectation du résultat			(6 274)		6 274	0
Augmentation de capital	487	(452)				35
Actions propres			(724)			(724)
Ecarts de conversion			3 317	(5 104)		(1 787)
Résultat					16 973	16 973
31.12.2001	46 591	45 905	(28 696)	(2 013)	16 973	78 760

Au 31 décembre 2001, le capital est composé de 6.050.866 actions d'une valeur nominale de 7,70 euros chacune.

Par décision prise lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995, la gérance disposait du pouvoir de porter le capital à un montant maximum de 500 millions de francs en une ou plusieurs fois. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2000 à hauteur de 1 000 millions de francs.

Conformément à cette autorisation, la gérance a décidé le 29 novembre 1999 d'augmenter le capital d'un montant de 120.970.400 F pour le porter à 302.426.000 F, par émission de 2.419.408 actions de 50 F avec une prime d'émission de 45,11 F chacune. Les actions nouvelles étaient assorties d'un bon de souscription d'actions, donnant droit à souscrire à une action pour 5 bons au prix de 98,39 F.

Le droit d'exercice des bons étant limité au 30 avril 2001, 1.505 bons ont été présentés à cette date, ce qui a donné lieu à la création de 301 actions.

Conformément à la même autorisation, la gérance a décidé le 20 juin 2001 l'émission de 6.048.821 bons de souscription d'actions attribués gratuitement à chacun des actionnaires de Maurel & Prom. La quotité d'exercice est de 10 bons pour une action et le prix d'exercice est de 15 € par action. La période d'exercice s'étend du 2 juillet 2001 au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2001, 24.030 bons avaient été échangés et 2.045 actions créées.

L'Assemblée Générale du 11 septembre 2001 a autorisé la gérance à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés de la société. Conformément à cette décision, le nombre d'options sera de 170.000 au prix de souscription de 12,15 € l'une. Les bénéficiaires du plan seront 13 employés.

Le 3 décembre 2001 la gérance a, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 14 juin 2000, décidé d'augmenter la valeur nominale des actions de 7,6225 à 7,70 euros par prélèvement sur la prime d'émission et d'exprimer le capital en euros.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2001, la société a racheté 48.534 de ses propres actions au 31 décembre. Ces actions sont principalement destinées à être annulées, remises en échange dans le cas d'opération de croissance externe, ou attribuées aux salariés dans le cadre d'un plan de stock-options.

Les actions ont été, conformément au règlement 99-02, portées en moins des capitaux propres.

Les variations de l'écart de conversion proviennent pour 3.317 de la sortie du périmètre de consolidation du groupe Jet Shipping Limited et pour 1.840 du groupe Mepis dont 1.574 sur les câbliers.

12) Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont évolué de la manière suivante :

en milliers d'euros	Réserves	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires
31.12.1999	(627)	(307)	(934)
Affectation du résultat	(307)	307	0
Résultat		(145)	(145)
31.12.2000	(934)	(145)	(1 079)
Affectation du résultat	(145)	145	0
Variations de périmètre	1 524		1 524
Résultat		(251)	(251)
31.12.2001	445	(251)	(194)

En 2001, la variation de périmètre provient de la sortie de STOM du périmètre de consolidation.

13) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Provisions au 1 ^{er} janvier	1 083	1 428
Dotations	1 575	408
Reprises	(301)	(213)
Variations de périmètre	(113)	(540)
Provisions au 31 décembre	2 244	1 083

Comptes consolidés

Les provisions pour risques et charges se décomposent en valeur nette :

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Risques sur filiales	2 219	645
Litiges		244
Pertes sur filiales en équivalence		13
Autres	25	181
	2 244	1 083

La provision pour filiale inclut une garantie de passif pour 390 et les pertes potentielles liées aux filiales aquacoles pour 1.829.

En 2000, les provisions pour litiges concernaient un litige salarial. La provision a été utilisée en 2001.

14) Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Emprunts bancaires	19 618	15 526
Intérêts courus sur emprunt	318	108
Banques créditrices	138	210
	20 074	15 844

Le 9 avril 2001, le groupe a contracté un emprunt de 18.200 K\$ pour une durée de 10 ans, remboursable en 40 trimestrialités. Le prêt porte intérêt à Libor + 1,625 %. En garantie du crédit, une hypothèque de 1^{er} rang a été prise sur les deux câblers. Au 31 décembre, le montant de l'emprunt s'élevait à 19.618, plus 318 d'intérêt. En contrepartie les emprunts contractés auprès de Via Banque (3.704), de la Macif (2.300) et des avances d'actionnaires (6.097) ont été remboursés.

Le prêt de 11.822, qui figurait au 31 décembre 2000 au titre de l'Energy Searcher, a été cédé avec le groupe Jet Shipping Limited.

15) Emprunts divers

Le prêt de 2.300 auprès de la Macif a été remboursé le 18 avril 2001 (Cf § 14).

16) Autres dettes

Ce poste inclut la dette pour le rachat de la concession de Pointe Indienne (1.145) et le solde du rachat des intérêts vietnamiens (1.184).

Les avances d'actionnaires à Maurel & Prom qui figuraient au 31 décembre 2000 en autres dettes pour 10.347 ont été presque intégralement remboursées.

Les avances d'actionnaires de STOM figuraient pour 1.524 au 31 décembre 2000.

17) Echéances des dettes

L'ensemble des dettes est à moins d'un an, à l'exception de la partie à plus d'un an des emprunts bancaires soit 15.470 K\$ (17.553) dont 8.190 K\$ (9.293) à plus de cinq ans.

18) Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 1.790 (2000 : 3.605) dont 1.413 de factures à recevoir.

19) Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

en milliers d'euros	2001	2000
Forage pétrolier	7 322	10 737
Câbliers	8 366	5 623
Exploitation pétrolière	5 109	4 851
Aquaculture	3 779	4 847
Autres		5
Total	24 576	26 063

Le navire de forage pétrolier a été cédé le 22 juin 2001 et son chiffre d'affaires a été consolidé jusqu'à cette date.

Les actifs pétroliers de Cuba ont été cédés au 1^{er} janvier. Leur chiffre d'affaires était de 3.220 en 2000.

20) Ventilation du résultat d'exploitation par secteur d'activité

La ventilation du résultat d'exploitation par secteur d'activité est la suivante :

en milliers d'euros	2001	2000
Forage pétrolier	416	(1 900)
Câbliers	657	(1 002)
Exploitation pétrolière	2 323	3 616
Aquaculture	(759)	(392)
Traitement de l'or	(1 234)	(831)
Autres	(2 195)	(2 294)
Total	(792)	(2 803)

Comptes consolidés

21) Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la manière suivante :

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Autres Intérêts	526	158
Reprises sur provisions	16	37
Différences positives de change	4 144	1 575
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	126	30
Produits financiers	4 812	1 800
Dotations aux provisions	1 587	1 403
Intérêts	1 868	1 594
Différences négatives de change	3 861	1 709
Charges financières	7 316	4 706
Résultat financier	(2 504)	(2 906)

Le résultat financier inclut la provision pour pertes éventuelles sur les filiales aquacoles pour 1.574, les intérêts versés par Maurel & Prom à ses actionnaires pour 328 (2000 : 453), les intérêts sur emprunts bancaires pour 1.412 (2000 : 1.116). Le résultat de change provient principalement de la cession de l'Energy Searcher (+2.940) et des financements des câbliers (- 2.014).

22) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Sur opérations de gestion		19
Sur opérations en capital	40 046	31
Reprises de provisions	7	196
Produits exceptionnels	40 053	246
Sur opérations de gestion	5 009	431
Sur opérations en capital	14 287	15
Dotations aux provisions	2 005	11
Charges exceptionnelles	21 301	457
Résultat exceptionnel	18 752	(211)

Il comprend :

- la plus-value de cession sur les actifs pétroliers de Cuba pour 1.191 ;
- la plus-value de cession sur le groupe Jet Shipping Limited pour 24.556 ;
- charges exceptionnelles liées à la cession de Jet Shipping Limited (4.203) et aux réclamations en cours contre des tiers (458) ;
- l'amortissement des frais engagés en Hongrie (1.974).

23) Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

Cette ligne inclut le résultat du groupe Pebercan Inc. pour 1.875.

24) Effectif

Les effectifs des sociétés intégrées globalement s'élèvent à 86 au 31 décembre 2001 (2000 : 137). La diminution du nombre de salariés provient principalement de la cession du groupe Jet Shipping Limited.

25) Engagements hors bilan

a) Engagements reçus

1. Sont garantis par la caution solidaire et indivisible de la Coopérative Agri Cher :

- le prêt de 3.048 à moyen terme accordé au groupe Transagra ;
- la créance de 1.524 sur la société Transagra.

En raison du dépôt de bilan de ces deux sociétés, Maurel & Prom a produit au passif pour ces montants.

Maurel & Prom a été assignée en responsabilité dans la déconfiture de la Coopérative Agri Cher. La Société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provisions à ce titre.

2. Au 31 décembre 2000, la société Electricité & Eaux de Madagascar avait donné sa caution pour garantir un prêt de 2.300. Le prêt a été remboursé (Cf § 15).

b) Hypothèque

La Société avait donné une hypothèque sur un câblier en garantie du crédit bancaire pour un montant de 3.704 au 31 décembre 2000. Le prêt a été remboursé (Cf § 14).

L'hypothèque consentie sur l'Energy Searcher en garantie du prêt bancaire a été levée avec la cession du groupe Jet Shipping Limited (Cf § 14).

c) Engagements donnés dans le domaine pétrolier

Dans le cadre des contrats de partage de production et d'assistance technique pétroliers au Congo, en Russie et au Vietnam, Maurel & Prom s'est engagée à assurer le financement de dépenses de recherche et de travaux.

Ces engagements se décomposent ainsi au 31 décembre 2001 (en K\$) :

• Congo	14 708
• Vietnam	8 972
	23 680

La caution bancaire de 1.000 K\$ qui avait été consentie pour les opérations pétrolières en Russie a été appelée à hauteur de 1.073.

Comptes consolidés

d) Environnement

La Société, du fait de son activité, sera normalement amenée à supporter des frais pour la remise en état des sites (des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation). Actuellement, la Société n'est en phase de production qu'au Congo et une dotation aux provisions de ces coûts de remise en état des sites y est constatée suivant la méthode de l'unité de production. Le chiffrage complet des coûts de remise en état des sites non productifs est en cours d'évaluation.

26) Rémunérations allouées à la gérance et aux membres du Conseil de Surveillance

La Direction a reçu une rémunération de 42 au titre de l'exercice, la gérance de 91 et les organes de surveillance de 30.

En outre, aux termes de l'article 17 des statuts, la gérance est autorisée à percevoir une rémunération participative basée sur 20 % du résultat net social avant impôt pour la part excédant le montant équivalant à 10 % des fonds propres sociaux au 1^{er} janvier de l'exercice. La gérance a renoncé à sa rémunération pour l'exercice 2001.

27) Impôt sur les sociétés

Le rapprochement entre le résultat consolidé-part du groupe et le résultat fiscal peut se résumer ainsi :

Résultat part du groupe	16 973
Différences temporaires	
• Reprises nettes de provisions non déductibles sur filiales (dont STOM et STCPA 19 465)	(14 988)
• Couverture de change	(3 902)
• Autres	(405)
	(19 295)
Différences permanentes	(1 282)
Total	(3 604)

L'impôt enregistré dans les comptes correspond principalement aux impôts locaux étrangers sur les bénéfices dus au titre des opérations pétrolières à Cuba et au Congo.

Aucun impôt différé n'a été constaté. En effet, les principales sociétés du groupe sont déficitaires depuis au moins deux ans. Selon le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, dans ce cas, les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte.

Du fait des déficits fiscaux antérieurs, Maurel & Prom n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice.

Les pertes fiscales reportables au 31 décembre 2001 s'élèvent à 8.734 (2000 : 9.880) et les moins-values à long terme à 5.762 (2000 : 5.592).

Par ailleurs, la société détient une créance sur l'Etat au titre du report en arrière des déficits pour un montant total de 1.573, inscrit dans les "Autres créances". Cette créance est imputable sur l'impôt sur les sociétés des exercices futurs ou remboursable.

La société a été contrôlée sur la période 1998/2000. La notification a été reçue le 8 mars 2002. En raison des reports déficitaires de la société, de la nature des points évoqués qui impliquent principalement un report du déficit fiscal et de la contestation des autres points, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

28) Variation du périmètre de consolidation

Les incidences de la sortie des sociétés Jet Shipping Limited et Jet Holding Limited au 22 juin 2001, STOM et STCPA au 31 décembre 2001 et de l'entrée d'Odii sont les suivantes :

Immobilisations	(12 724)
Actifs circulants	(3 584)
Provisions	(40)
Dettes financières	(11 835)
Dettes d'exploitation	(3 222)
Chiffre d'affaires	(6 686)
Charges d'exploitation	(6 675)
Résultat financier	404

L'incidence de l'entrée de Pebercan, Société mise en équivalence, est donnée en notes 2, 3.a et 23.

29) Evénements postérieurs

Le 7 février 2002, la Société a émis 1.512.865 obligations à option de conversion ou d'échange en actions pour un montant total de 31.770.165 euros. Les obligations portent intérêt à 6% l'an. Les obligations seront amorties en totalité par remboursement le 31 décembre 2006 au prix de 25,20 € par obligation. La conversion ou l'échange pourront être exercés à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Comptes consolidés

5. Tableau de Financement

en euros	31.12.2001	31.12.2000
Résultat net des sociétés intégrées	15 026 170	(6 273 850)
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions (Plus-values), moins-values de cession	6 566 096 (25 759 690)	2 833 117 415 422
Capacité d'autofinancement	(4 167 424)	(3 025 311)
Variation du fonds de roulement	749 424	(26 759 222)
I. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE/ (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	(3 418 000)	(29 784 533)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(10 486 306)	(10 125 439)
Acquisitions d'immobilisations corporelles, nettes de transferts	(10 226 735)	(1 771 683)
Acquisitions d'immobilisations financières	(11 933 029)	(221)
Cessions d'immobilisations incorporelles	4 444 463	
Cessions d'immobilisations corporelles	7 544 981	30 724
Cessions d'immobilisations financières	24 556 910	209 784
Incidence de la variation du périmètre de consolidation	12 878 737	2 862 351
II. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	16 779 021	(8 794 484)
Augmentation de capital, nette des actions propres	(688 624)	35 081 416
Augmentation (diminution) des dettes financières	3 744 436	2 978 633
Incidence de la variation du périmètre de consolidation	(13 359 167)	
III. FLUX DE FINANCEMENT	(10 303 355)	38 060 049
IV. VARIATION DUE AUX ENTREES DE PERIMETRE		
V. VARIATION DE TRESORERIE	3 057 666	(518 968)
VI. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 858 346	4 377 314
VII. TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	6 916 012	3 858 346

Rapport des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Etablissements Maurel & Prom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 30 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

Jean François RAMOLINO DE COLL'ALTO

ERNST & YOUNG Audit
François Carrega



Comptes sociaux

AU 31 DECEMBRE 2001

Comptes sociaux

1. Bilan actif

en euros	Montant net au 31.12.2001	Notes	Montant net au 31.12.2000
Concessions, brevets, licences	2 051 527		2 707 205
Autres immobilisations incorporelles	31 721 297		28 678 973
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 772 824	1	31 386 178
Installations techniques	11 733 049		11 315 267
Autres immobilisations corporelles	39 168		17 741
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 772 217	1	11 333 008
Titres de participation	14 509 149	2	2 498 243
Prêts	628 152	2/5	39 829
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 137 301		2 538 072
ACTIF IMMOBILISE	60 682 342		45 257 258
Créances :			
Clients et comptes rattachés	3 136 872	4/5	3 419 897
Autres créances	26 183 952	3/4/5	54 072 135
Trésorerie			
Autres titres de placement	1 211 629	6	534 818
Disponibilités	2 762 030		984 906
Charges constatées d'avance	168 232		55 721
ACTIF CIRCULANT	33 462 715		59 067 477
Charges à répartir	16 457	7	49 643
Ecart de conversion actif	77 892		1 606 659
TOTAL	94 239 406		105 981 037

2. Bilan passif

en euros	31.12.2001	Notes	31.12.2000
Capital	46 591 668		46 104 546
Primes d'émission, de fusion, d'apport	45 905 457		46 357 389
Réserve légale	1 493 465		1 493 465
Réserves réglementées	28 858		28 858
Report à nouveau	(26 836 502)		(27 201 026)
Bénéfice (perte) de l'exercice	16 344 232		364 524
CAPITAUX PROPRES	83 527 178	8	67 147 756
Provisions pour risques	2 300 778	9	2 417 783
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 300 778		2 417 783
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 506	10/14	3 855 444
Emprunts et dettes financières divers		11	2 306 069
Dettes d'exploitation :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 388 059	14	3 692 504
Dettes fiscales et sociales	697 631	14	615 012
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 342 766	12/14	3 642
Autres dettes	506 911	13/14	25 454 958
DETTES	5 968 873		35 927 629
Ecarts de conversion passif	2 442 577		487 869
TOTAL	94 239 406		105 981 037

Comptes sociaux

3. Compte de résultat

en euros	2001	Notes	2000
Chiffre d'affaires	5 109 441	17	7 936 974
Reprises sur provisions, transferts de charges	327 645		3 035 443
Autres produits	46 426		52
PRODUITS D'EXPLOITATION	5 483 512		10 972 469
Autres achats et charges externes	4 041 350		4 869 337
Impôts, taxes et versements assimilés	9 664		10 592
Salaires et charges sociales	916 687		162 702
Dotations aux amortissements et provisions :			
- sur immobilisations : amortissements	428 303	1	2 275 020
- sur charges à répartir : amortissements	33 186	7	196 200
- sur créances : provisions	396		
- pour risques et charges : provisions			286 906
Autres charges	202 059		109 425
CHARGES D'EXPLOITATION	5 631 645		7 910 182
RESULTAT D'EXPLOITATION	(148 133)		3 062 287
RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN	623 013	25	(1 878 033)
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	4 030 501		2 670 386
Autres intérêts et produits assimilés	37 846		107 690
Reprises sur provisions et transferts de charges	23 712 938		7 578 302
Différences positives de change	444 046		295 264
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	123 958		20 369
PRODUITS FINANCIERS	28 349 289		10 672 011
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	5 233 172	2/4/9	8 059 083
Intérêts et charges assimilées	25 547 093		7 998 975
Différences négatives de change	3 801 911		1 665 373
CHARGES FINANCIERES	34 582 176		17 723 431
RESULTAT FINANCIER	(6 232 887)	18	(7 051 420)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(5 758 007)		(5 867 166)

3. Compte de résultat (suite)

en euros	2001	Notes	2000
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(5 758 007)		(5 867 166)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	39 376 716		27 926 960
Reprises sur provisions et transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 376 716		27 926 960
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 661 530		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 216 155		21 181 597
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 974 779		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 852 464		21 181 597
RESULTAT EXCEPTIONNEL	22 524 252	19	6 745 363
RESULTAT AVANT IMPOTS	16 766 245		878 197
Impôts sur les sociétés	422 013	20	513 673
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	16 344 232		364 524

4. Annexe

A - Faits caractéristiques de l'exercice

Le 17 avril 2001, Maurel & Prom a porté son pourcentage dans le permis gazier au Vietnam à 100 % moyennant 2.211K\$.

Le 22 juin 2001, Maurel & Prom a cédé les titres des sociétés Jet Shipping Limited, Jet Drilling Limited et Jet Holding Limited, qui détenait l'Energy Searcher, pour une valeur nette de 23.925 K\$, dégageant une plus-value de 27.990 K€.

Maurel & Prom a cédé l'intégralité de ses intérêts pétroliers cubains contre 19 % de la société Pebercan Inc. pour une valeur de 10 millions de dollars. Cet échange a dégagé une plus-value de 1.191 K€.

Les sociétés STOM au Mali, STCPA au Congo et The Black Rose Project au Luxembourg ont été liquidées au 31 décembre 2001.

B - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du Plan Comptable homologué en avril 1999 par le règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

b) Opérations pétrolières

Les méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

■ Permis miniers

Les permis miniers sont inscrits en actifs incorporels et amortis linéairement sur la durée estimée du permis ou au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

■ *Dépenses d'exploration*

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, à l'exception des forages ayant abouti qui sont transférés aux comptes d'immobilisations de production.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash-flow futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées permis par permis.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'au terme des recherches.

■ *Immobilisations de production pétrolière*

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend les forages d'exploitation productifs ainsi que les dépenses de mise en production et de développement des champs.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures estimées récupérables au début du même exercice.

■ *Coûts de remise en état des sites*

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provision pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière. Elles sont estimées par pays et par champ.

c) *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- câbliers : L sur 20 ans,
- agencements et installations: L sur 5 à 10 ans,
- matériel de bureau et informatique: L ou D, sur 3 à 5 ans,
- mobilier de bureau: L sur 10 ans.

d) *Participations*

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.



Comptes sociaux

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées à hauteur des capitaux propres consolidés négatifs de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due concurrence.

e) Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de recouvrement.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

g) Charges à répartir

Les frais d'acquisition des titres de participation et d'augmentation de capital sont portés en charges à répartir et amortis sur une durée de cinq ans.

h) Opérations en devises

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en francs au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan sur la ligne "Ecart de conversion". Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

i) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture des risques sur les filiales, de litiges, et pour prendre en compte les risques de pertes de change.

En raison du faible nombre de salariés et de leur faible ancienneté, les engagements de retraite ne sont pas significatifs.

C - Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Immobilisations

L'évolution de l'actif immobilisé et des amortissements se présente ainsi :

en milliers d'euros	01.01.2001	Augmentations	Diminutions	31.12.2001
Immobilisations incorporelles	35 682	9 494	6 413	38 763
A déduire : amortissements et provisions	(4 296)	(2 230)	(1 536)	(4 990)
Valeur nette	31 386	7 264	4 877	33 773
Immobilisations corporelles	12 040	9 242	9 188	12 094
A déduire : amortissements	(707)	(173)	(558)	(322)
Valeur nette	11 333	9 069	8 630	11 772
Total valeur brute	47 722	18 736	15 601	50 857
A déduire provisions	(5 003)	(2 403)	(2 094)	(5 312)
Valeur nette	42 719	16 333	13 507	45 545

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent :

les frais d'exploration pétrolière se ventilent de la manière suivante :

en milliers d'euros	2001	2000
Logiciels	21	5
Droits d'exploitation pétrolière :		
Congo	3 393	2 982
Cuba		659
Hongrie	283	283
Russie	115	
	3 791	3 924
Frais d'exploitation pétrolière		
Cuba : Canasi, Seboruco, Jibacoa		2 620
Congo: Kouilou, Kouakouala	2 241	2 099
Hongrie	1 691	121
France : Lanot, Lavergne	4 213	4 134
Russie : République des Komis	2 621	1 063
Sénégal	0	1 536
Vietnam	24 185	20 180
	34 951	31 753
Valeur brute	38 763	35 682
Provision	(4 990)	(4 296)
Valeur nette	33 773	31 386

Comptes sociaux

Les actifs au Congo, qui étaient comptabilisés en 2000 en fonction du financement par chacun des partenaires, sont enregistrés en 2001 selon le pourcentage de chacun dans le permis. L'excédent de financement par Maurel & Prom en 2000 a été reclassé en "Autres créances" pour 3.374 dont 481 de frais d'exploration.

La variation des immobilisations incorporelles provient essentiellement :

- de la poursuite des recherches en cours à Cuba (1.116), au Congo (1.033), en Hongrie (1.570), en Russie (1.673), et au Vietnam (1.499),
- du rachat des intérêts d'Anzoil dans le permis vietnamien pour 2.505,
- de la cession des actifs pétroliers à Cuba (4.395) Cf § 2.a.,
- de la constatation de la perte sur les recherches au Sénégal (1.535), le permis ayant expiré. Ces actifs étaient intégralement provisionnés au 31 décembre 2000,
- de la dépréciation des actifs en Hongrie, les recherches n'ayant pas abouti (1.974).

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	2001	2000
Installations pétrolières		
Congo	11 972	5 654
Cuba		6 296
	11 972	11 950
Autres	122	90
Valeur brute	12 094	12 040
Amortissements	(322)	(707)
Valeur nette	11 772	11 333

Les principales variations s'analysent comme suit :

- Maurel & Prom a cédé ses actifs à Cuba (6.296),
- comme indiqué en § 1.a., l'excès de financement par Maurel & Prom en 2000 a été reclassé en autres créances pour 2.893,
- les investissements ont continué au Congo (5.064),
- en 2001, Maurel & Prom a acquis la concession de Pointe Indienne pour 1.000 K\$ (1.134),
- au 31 décembre 2001, figure en Immobilisations en cours, un pipeline pour 3.012.

2) Immobilisations financières

en milliers d'euros	01.01.2001	Augmentations	Diminutions	31.12.2001
Titres de participations	7 711	12 649	1 448	18 912
A déduire : provisions	(5 212)	(446)	(1 255)	(4 403)
Valeur nette	2 499	12 203	193	14 509
Prêts à plus d'un an	3 698		1	3 697
A déduire : provisions	(3 659)			(3 659)
Valeur nette	39		1	38
Actions propres		724		724
A déduire : provisions		(134)		(134)
Valeur nette		590		590
Total valeur brute	11 409	13 373	1 449	23 333
A déduire provisions	(8 871)	(580)	(1 255)	(8 196)
Valeur nette	2 538	12 793	194	15 137

a) Titres de participation

Le détail des titres est donné dans le tableau des filiales et participations.

Les principaux mouvements sont les suivants :

- Maurel & Prom a cédé ses titres du groupe Jet Shipping, qui détient l'Energy Searcher pour une valeur nette de 28.054 dégageant une plus-value de 27.990,
- dans le cadre de la reprise des intérêts vietnamiens (cf 1.5a.), les titres Anzoil ont été cédés,
- Maurel & Prom a échangé l'ensemble de ses actifs pétroliers cubains contre 19 % de la société Pebercan Inc. pour une valeur de 10.000 K\$, dégageant une plus-value de 1.191 K€. Maurel & Prom a acquis d'autres titres portant sa participation à 19,69 % au 31/12/2001 pour 11.736,
- les sociétés STOM (Mali) et STCPA (Congo) ont été liquidées au 31 décembre 2001 (19),
- la provision sur titres de la CAM a été complétée à hauteur des pertes consolidées 2001 du groupe aquacole (428).

b) Prêts à plus d'un an

Les prêts à plus d'un an comprennent la créance sur la société Financière Transagra Transformation pour 3.659 (2000 : idem), totalement dépréciée en raison du dépôt de bilan de cette société, ainsi que divers prêts accordés dans le cadre de l'effort de construction pour 38 (2000 : 39).

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 11 septembre 2001, la société a racheté 48.534 de ses propres actions au 31 décembre. Ces actions sont principalement destinées à être annulées, remises en échange dans le cas d'opération de croissance externe, ou attribuées aux salariés dans le cadre d'un plan de stock-options.

Les actions ont été dépréciées à hauteur du prix de souscription fixé pour les options de souscription d'actions par les salariés, soit 12,15 € (Cf § 8).

Comptes sociaux

3) Autres créances

Les autres créances incluent les éléments suivants :

- des avances aux filiales du groupe pour 14.440 (2000 : 50.404). La variation est due principalement à la liquidation de STOM (17.847) et de STCPA (4.790), la cession de Jet Shipping Limited (17.260) et aux créances sur Pebercan (1.040),
- le surfinancement des actifs du Congo (4.831) (Cf §1.a.),
- des créances de carry-back pour un montant de 1.573 (2000 : idem),
- une créance sur la société Transagra pour 1.528 (2000 : idem),
- les créances liées à la cession des câblers en 2000 pour 12.308 (2000 : 27.942). En 2001, les créances ont été diminuées des emprunts contractés,
- des créances diverses pour 171 (2000 : 110).

4) Provisions pour dépréciation des créances

Les provisions pour dépréciation des créances ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	01.01.2001	Augmentations	Reprises	31.12.2001
Sur les créances clients	431	1	431	1
Sur les avances aux filiales	25 913	2 823	21 599	7 137
Sur les autres créances	1 572		44	1 528
	27 916	2 824	22 074	8 666

Au 31 décembre 2001, des provisions sont constituées sur :

- les avances faites à Brooklyn Shipping Limited pour 5.123 (2000 : 4.211) et au groupe Mepis pour 801 afin de prendre en compte les pertes cumulées de l'exploitation,
- les avances à la Compagnie Européenne et Africaine du Bois pour 1.188 pour couvrir les pertes d'exploitation de l'activité aurifère,
- la créance Transagra pour 1.528 (2000 : idem),
- des créances diverses pour 25 (2000 : 44).

Les reprises de provision concernent essentiellement les avances faites à STOM et STCPA liquidées au 31 décembre 2001.

5) Etat des échéances des créances

en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	3 697	1	3 696
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	3 137	3 137	
Autres créances	34 851	33 323	1 528
Total	41 685	36 461	5 224

Les créances sur la Société Financière Transagra ont été considérées à plus d'un an en raison de leur irrécouvrabilité (Cf § 2b).

6) Valeurs mobilières de placement

La valeur de marché du portefeuille de valeurs mobilières de placement s'élève à 1.212 au 31 décembre 2001.

7) Charges à répartir

Les charges à répartir ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2001	31.12.2000
Charges à répartir au 1 ^{er} janvier	50	246
Montant comptabilisé dans l'exercice		
Amortissement de l'exercice	(33)	(196)
Charges à répartir au 31 décembre	17	50

8) Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	01.01.2001	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augment. Capital	31.12.2001
Capital	46 104			487	46 591
Prime d'émission	46 357			(452)	45 905
Réserve légale	1 494			-	1 494
Réserves réglementées	29				29
Report à nouveau	(27 201)	365			(26 836)
Résultat	365	(365)	16 344		16 344
Total	67 148	0	16 344	35	83 527

Au 31 décembre 2001, le capital est composé de 6.050.866 actions d'une valeur nominale de 7,70 euros chacune.

Par décision prise lors de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995, la gérance disposait du pouvoir de porter le capital à un montant maximum de 500 millions de francs en une ou plusieurs fois. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2000 à hauteur de 1.000 millions de francs.

Conformément à cette autorisation, la gérance a décidé le 29 novembre 1999 d'augmenter le capital d'un montant de 120.970.400 F pour le porter à 302.426.000 F, par émission de 2.419.408 actions de 50 F avec une prime d'émission de 45,11 F chacune. Les actions nouvelles étaient assorties d'un bon de souscription d'actions, donnant droit à souscrire à une action pour 5 bons au prix de 98,39 F.

Le droit d'exercice des bons étant limité au 30 avril 2001, 1.505 bons ont été présentés à cette date, ce qui a donné lieu à la création de 301 actions.

Comptes sociaux

Conformément à la même autorisation, la gérance a décidé le 20 juin 2001 l'émission de 6.048.821 bons de souscription d'actions attribués gratuitement à chacun des actionnaires de Maurel & Prom. La quotité d'exercice est de 10 bons pour une action et le prix d'exercice est de 15 € par action. La période d'exercice s'étend du 2 juillet 2001 au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2001, 24.030 bons avaient été échangés et 2.045 actions créées.

L'Assemblée Générale du 11 septembre 2001 a autorisé la gérance à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés de la société. Conformément à cette décision, le nombre d'options sera de 170.000 au prix de souscription de 12,15 € l'une. Les bénéficiaires du plan seront 13 employés.

Le 3 décembre 2001 la gérance a, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 14 juin 2000, décidé d'augmenter la valeur nominale des actions de 7,6225 à 7,70 euros par prélèvement sur la prime d'émission et d'exprimer le capital en euros.

9) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	01.01.2001	Dotations	Reprises	31.12.2001
Risques de change	1 550		1 472	78
Risques sur filiales	566	1 829	176	2 219
Autres	302		298	4
Total	2 418	1 829	1 946	2 301

La provision pour risques de change concerne le dollar américain (Cf § 20).

La provision sur filiales inclut une garantie de passif pour 390 et les risques potentiels de l'activité aquacole pour 1.829.

En 2000, dans les autres provisions figurait un litige salarial pour 244. La provision a été utilisée en 2001.

10) Emprunts auprès des établissements de crédit

Le tirage sous forme de ligne de crédit d'un montant maximum de 6.174, ou de sa contre-valeur en \$, qui avait été accordé pour une durée de cinq ans le 7 septembre 1998 pour refinancer partiellement un câblé a été remboursé le 18 avril 2001.

11) Emprunts et dettes financières divers

Le prêt de 2.300, consenti par la Macif le 23 novembre 2000, pour une durée de deux ans a été remboursé le 18 avril 2001.

12) Dettes sur immobilisations

Ce poste inclut la dette pour le rachat de la concession de Pointe Indienne (1.145) et le solde du rachat des intérêts vietnamiens (1.184).

13) Autres dettes

Les avances en compte courant d'actionnaires présentent un solde résiduel de 259 (2000 : 10.347). Les avances de la SEP formée entre Jet Shipping Limited et Maurel & Prom ont été abandonnées lors de la cession de Jet Shipping Limited.

14) Etat des échéances des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33	33	
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 388	2 388	
Dettes fiscales et sociales	698	698	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 343	2 343	
Autres dettes	507	507	
Total	5 969	5 969	

15) Produits à recevoir - Charges à payer

Les produits à recevoir s'élèvent à 1.492 (2000 : 3.509) et sont afférents essentiellement aux intérêts courus sur les avances et prêts accordés aux filiales (1.152) et au dividende prioritaire à recevoir de Pebercan (340).

Les charges à payer s'élèvent à 1.247 (2000 : 7.109). Elles concernent principalement, les intérêts courus (157) et les dettes d'exploitation (1.090 dont 548 de charges à payer pour l'activité pétrolière).

16) Ecart de conversion

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation des dettes et créances en devises au cours de clôture et portent sur le dollar américain (2001 : 7,443061/ 2000 : 7,04951)

La perte latente de change de 78 (2000 : 1.549) est totalement provisionnée.

Comptes sociaux

17) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires peut se décomposer ainsi :

en milliers d'euros	2001	2000
• Câbliers		
- location bateaux		2 822
		2 822
• Pétrole		
- ventes huile Congo	4 695	1 630
- ventes huile Cuba		3 219
- prestations services	414	265
	5 109	5 114
Total	5 109	7 936

18) Résultat financier

Au 31 décembre 2001, le résultat financier inclut notamment :

- les intérêts facturés aux filiales pour 3.690 (2000 : 2.671),
- les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des filiales pour 4.802 (2000 : 7.985), dont 1.283 pour Brooklyn Shipping Limited et le groupe Mepis, 1.086 pour la Compagnie Européenne et Africaine du Bois, et 2.257 pour la Compagnie Aquacole du Midi,
- une reprise de provision de 16.856 liée à la liquidation de STOM, compensant partiellement la perte de 19.439 figurant en intérêts et charges assimilées,
- une reprise de provision de 4.939 liée à la liquidation de STCPA, compensant partiellement la perte de 5.311 figurant en intérêts et charges assimilées,
- des reprises nettes aux provisions pour pertes de change pour 1.472 (2000 : 788), compensant partiellement les pertes de change réalisées pour 3.357,
- les intérêts dus aux actionnaires et à une filiale pour 735 (2000 : 1.064),
- les dividendes prioritaires à recevoir de Pebercan (340).

19) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé essentiellement de :

- la plus-value de cession sur les actifs pétroliers de Cuba pour 1.191,
- la plus-value de cession sur le groupe Jet Shipping Limited pour 27.989,
- charges exceptionnelles liées à la cession de Jet Shipping Limited (4.203) et aux réclamations en cours contre des tiers (458),
- l'amortissement des frais engagés en Hongrie (1.974).

20) Exposition au risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change sur le dollar américain par ses investissements dans cette devise. Les principales expositions au risque de change sont les suivantes :

	31.12.2001		31.12.2000	
	K\$	K€	K\$	K€
Créances d'exploitation	12 454	14 131	8 050	8 651
Créances sur cession d'immobilisations	10 846	12 307	26 000	27 942
Dettes d'exploitation	(1 172)	(1 329)	(2 830)	(3 041)
Dettes sur immobilisations	(2 052)	(2 329)		
Comptes courants créditeurs "Groupe"			(14 058)	(15 107)
Total	20 076	22 780	(17 162)	(18 445)

21) Impôt sur les sociétés

Du fait des déficits fiscaux antérieurs, la Société n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice.

Les pertes fiscales reportables au 31 décembre 2001 s'élèvent à 8.734 imputables sur les bénéfices fiscaux futurs expirant en 2006 pour 1.365, et sont sans limite pour 7.369.

La Société bénéficie de report de moins-values nettes à long terme dans la limite de 5.762 imputables sur les plus-values à long terme jusqu'en 2006 pour 3.930, 2010 pour 1.407, 2011 pour 425 ou sur les bénéfices imposables au taux normal dans certaines limites légales.

L'incidence de cette situation fiscale n'est pas enregistrée dans les états financiers.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur l'Etat au titre du report en arrière des déficits pour un montant total de 1.573, inscrit dans les "Autres créances". Cette créance est imputable sur l'impôt sur les sociétés des exercices futurs ou remboursable.

L'impôt enregistré dans les comptes correspond aux impôts locaux étrangers sur les bénéfices dus au titre des opérations pétrolières à Cuba et au Congo.

La Société a été contrôlée sur la période 1998/2000. La notification a été reçue le 8 mars 2002. En raison des reports déficitaires de la Société, de la nature des points évoqués qui impliquent principalement un report du déficit fiscal et de la contestation des autres points, aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

22) Engagements hors bilan

a) Engagements reçus

1. Sont garantis par la caution solidaire et indivisible de la Coopérative Agri Cher :

- le prêt de 3.048 K€ à moyen terme accordé au groupe Transagra,
- la créance de 1.524 K€ sur la société Transagra.

Comptes sociaux

En raison du dépôt de bilan de ces deux sociétés, Maurel & Prom a produit au passif pour ces montants.

Maurel & Prom a été assignée en responsabilité dans la déconfiture de la Coopérative Agri Cher. La Société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provisions à ce titre.

2. Au 31 décembre 2000, la société Electricité & Eaux de Madagascar avait donné sa caution pour garantir un prêt de 2.300. Le prêt a été remboursé (Cf § 11).

b) Hypothèque

La Société avait donné une hypothèque sur un câblage en garantie du crédit bancaire pour un montant de 24.300 au 31 décembre 2000. Le prêt a été remboursé (Cf § 10).

c) Engagements donnés dans le domaine pétrolier

Dans le cadre des contrats de partage de production et d'assistance technique pétroliers au Congo, en Russie et au Vietnam, Maurel & Prom s'est engagée à assurer le financement de dépenses de recherche et de travaux.

Ces engagements se décomposent ainsi au 31 décembre 2001 (en K\$) :

- Congo	14 708
- Vietnam	8 972
	23 680

La caution bancaire de 1.000 K\$ qui avait été consentie pour les opérations pétrolières en Russie a été appelée à hauteur de 1.073.

23) Effectif

La Société a des effectifs salariés depuis le 1^{er} octobre 2000, le GIE de moyens assurant la gestion administrative, financière et comptable de la société ayant été dissous à cette date.

La société employait 11 personnes au 31 décembre 2001.

24) Rémunérations allouées à la gérance et aux membres du Conseil de Surveillance

en milliers d'euros	2001	2000
Direction	42	93
Gérance	91	91
Organes de surveillance	30	30
Total	163	214

En outre, aux termes de l'article 17 des statuts, la gérance est autorisée à percevoir une rémunération participative basée sur 20 % du résultat net avant impôt pour la part excédant le montant équivalant à 10 % des fonds propres sociaux au 1^{er} janvier de l'exercice. La gérance a renoncé à sa rémunération pour l'exercice 2001.

25) Quote-part de résultats sur opérations faites en commun

Ce montant représente le résultat acquis au titre de l'exploitation du navire Energy Searcher, par l'intermédiaire de la société en participation entre Maurel & Prom et JSL (SEP), pour l'exercice 2001, soit un profit de 530 K\$ (2000 : -1.859 K\$).

26) Eléments concernant les entreprises liées

Postes concernés	31.12.2001	31.12.2000
Actif		
Participations	20 321	7 710
Créances clients		1 130
Autres créances	26 408	50 404
Passif		
Dettes fournisseurs		(293)
Dettes sur immobilisations		(2)
Autres dettes		(15 108)
Compte de résultat		
Quotes-parts sur opérations faites en commun	622	(1 878)
Autres produits financiers	4 030	2 670
Charges financières	(405)	(688)

27) Evénements postérieurs

Le 7 février 2002, la société a émis 1.512.865 obligations à option de conversion ou d'échange en actions pour un montant total de 31.770.165 euros. Les obligations portent intérêt à 6 % l'an. Les obligations seront amorties en totalité par remboursement le 31 décembre 2006 au prix de 25,20 € par obligation. La conversion ou l'échange pourront être exercés à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

Comptes sociaux

29) Tableau des filiales et participations

Montants exprimés en unités monétaires

Sociétés		% détenu	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
France :						
Compagnie Aquacole du Midi	Euro	100.00	2 751 705	(868 827)	6 051 325	1 864 671
Caroil	Euro	100.00	38 125		70 620	38 125
Etranger :						
Brooklyn Shipping Ltd (Kingston)	(b) US\$	100.00	3 704	(4 643 003)	133 225	0
Zetah M & P Congo (Pointe Noire)	(b) US\$	100.00	1 651	0	1 509	0
Compagnie Européenne et Africaine du Bois (Luxembourg)	(b) (c) Euro	100.00	30 987	(34 819)	37 681	0
Mepis International (Kingston)	(b) US\$	100.00	10 000	(306 830)	11 170	0
Odiï (Houston)	(b) US\$	100.00	908	(19 654)	870 387	870 387
Pebercan (Montréal)	(b) US\$	19.69			11 735 965	11 735 965
Divers :					308	0
Total					18 912 190	14 509 148

(a) Intérêts courus inclus

(b) Sauf valeur comptable des titres détenus et des prêts et avances exprimés en FRF

(c) Date de clôture de l'exercice: 30.06.2001

Avances en comptes courants dépréciés à hauteur de :

1) 5.123.004

2) 1.186.096

Avances principalement destinées à New Gold Mali et CAM Mali

3) Y compris prêt pour cession câbliers pour 12.108.670 €

Prêts et avances accordés (a)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Notes
3 699 506			Néant	(709 908)	
			Néant	(3 443)	
5 125 715			Néant	(320 108)	1
			Néant	0	
4 395 175			Néant	6 684	2
12 315 468			Néant	(306 830)	3
94 178			Néant	(18 203)	
757 136					
26 387 178					

5. Tableau de financement

en euros	31.12.2001	31.12.2000
Résultat de l'exercice	16 344 232	364 524
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions (Plus-values), moins-values de cession	(16 370 747)	203 463
Capacité d'autofinancement	(29 187 076)	(6 177 376)
Variation du besoin en fonds de roulement	11 502 372	(3 793 669)
I. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE/ (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	(17 684 704)	(9 971 045)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts	(9 318 885)	(645 778)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 241 614)	(8 486 474)
Acquisitions d'immobilisations financières	(12 650 123)	(152)
Cessions d'immobilisations incorporelles	17 601 465	
Cessions d'immobilisations corporelles	23 874 936	27 926 960
Cessions d'immobilisations financières	1 230 654	846
Augmentation nette des comptes courants groupe	(4 819 285)	(15 644 751)
Investissements nets	6 677 148	3 150 651
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	17 972 417	(27 926 960)
II. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	24 649 565	(24 776 309)
Augmentation de capital, nette des actions propres	(688 625)	35 081 416
Augmentation (diminution) des dettes financières	(3 812 054)	(1 159 197)
Diminution nette des comptes courants groupe		
III. FLUX DE FINANCEMENT	(4 500 679)	33 922 219
IV. VARIATION DE TRESORERIE	2 464 182	(825 135)
V. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 476 453	2 301 588
VI. TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3 940 635	1 476 453

Résultats financiers de la société

au cours des cinq derniers exercices

(Articles 133, 135 et 148 du décret n° 67.236 du 23 mars 1967)

en euros	1997	1998	1999	2000	2001
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	27.662.728	27.662.728	27.662.728	46.104.546	46.591.668
b) Nombre d'actions émises	3.629.112	3.629.112	3.629.112	6.048.520	6.050.866
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	33.735	855.916	5.533.140	7.936.974	5.109.441
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	6.001.119	7.317.544	922.616	1.081.661	395.498
c) Impôts sur les bénéfices	-	179.705	10.537	513.673	422.013
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	5.280.199	(8.578.097)	(18.783.302)	364.524	16.344.232
e) Montant des bénéfices distribués	3.319.527	-	-	-	-
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,65	1,96	0,25	0,09	0,01
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,45	(2,36)	(5,18)	0,06	2,70
c) Dividende net versé à chaque action	0,9	-	-	-	-
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	-	-	-	5	11
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	108.323	693.618
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc)	-	-	-	54.378	223.069



Rapport général des commissaires aux comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Établissements Maurel & Prom établis en euros tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis selon les principes comptables français, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 30 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

Jean-François RAMOLINO DE COLL'ALTO

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Rapport spécial des commissaires aux comptes

*Sur les conventions réglementées -
Exercice clos le 31 décembre 2001*

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société Pacifico

Le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom en date du 4 octobre 2000 a autorisé une convention de trésorerie entre Pacifico et Maurel & Prom. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux EURIBOR trois mois + 2%.

Au 31 décembre 2001, les avances en compte courant de Pacifico étaient intégralement remboursées. La charge d'intérêts s'élève à 200.370 euros sur l'exercice 2001.

Avec la société Electricité et Eaux de Madagascar (E.E.M.)

Au cours de sa réunion du 12 mars 1996, le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom a autorisé l'ouverture d'un compte courant entre Maurel & Prom et E.E.M. Cette convention fixait la rémunération des avances consenties au taux T4M + 0,5 %. Par avenant, ce taux a été porté à Libor + 2 % à compter du 1^{er} juin 2000.

Au 31 décembre 2001, les avances en compte courant s'élèvent à 259.214 euros dans les comptes de Maurel & Prom. La charge d'intérêts s'élève à 43.570 euros pour l'exercice 2001.

Avec Brooklyn Shipping Ltd

Au cours de sa réunion du 11 décembre 1997, le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom a autorisé la mise en place d'une convention cadre de compte courant entre Maurel & Prom et Brooklyn Shipping Ltd, prévoyant la rémunération des trésoreries au taux fiscalement déductible.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Au 31 décembre 2001, les avances en compte courant s'élevaient à 5.125.716 euros au profit de Maurel & Prom. Le produit d'intérêts s'élève à 296.251 euros pour l'exercice 2001.

Avec la Compagnie Aquacole du Midi

Le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom du 30 juin 1997 a autorisé la signature d'une convention de compte courant entre Maurel & Prom et la Compagnie Aquacole du Midi.

Cette dernière a été conclue le 16 septembre 1997 pour une durée de 1 an, avec effet rétroactif au 1er janvier 1997, reconductible par tacite reconduction, prévoyant la rémunération des trésoreries au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2001, les avances en compte courant s'élevaient à 3.699.506 euros au profit de Maurel & Prom. Le produit d'intérêts s'élève à 161.037 euros pour l'exercice 2001.

Avec la société EEM Conseils

Le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom du 12 mars 1996 a approuvé la convention de domiciliation entre Maurel & Prom et EEM Conseils. Le montant annuel de domiciliation est fixé à 3.677,07 euros (soit 24.120 FF) (TTC) assorti d'une majoration de 15 % pour participation aux frais de siège d'EEM Conseils.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant conclu le 2 mai 2000 avec effet au 1er mai 2000, fixant un loyer trimestriel de 16.769,39 euros (soit 110.000 F) (HT). Deux avenants signés le 10 septembre et le 15 octobre 2001 ont porté le loyer à 41.313,68 euros (soit 271.000 F) (HT) à compter du 1er octobre 2001.

Le loyer TTC s'élève à 118.575 euros pour l'exercice 2001.

Avec les sociétés Jet Shipping Ltd / Jet Holding

Le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom en dates du 28 octobre 1999 et du 29 mars 2000 a autorisé une convention de trésorerie entre Maurel & Prom et Jet Holding Limited, via Jet Shipping Limited. La rémunération des trésoreries s'effectue au taux fiscalement déductible.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom du 11 décembre 1997 a autorisé la mise en place de deux conventions de compte courant :

- une convention de compte courant non rémunéré dans la société en participation créée entre Maurel & Prom et Jet Shipping Limited,
- une convention de compte courant rémunéré au taux fiscalement déductible entre Maurel & Prom et Jet Shipping Limited.

Ces conventions ont été résiliées lors de la cession des sociétés le 22 juin 2001. Les comptes courants ont été abandonnés dans le cadre de la fixation du prix de vente des sociétés. La charge d'intérêts s'élève à 394.413 euros pour l'exercice 2001.

Enfin, le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom du 26 avril 2000 a autorisé, a posteriori, la couverture, le 15 octobre 1999 par Maurel & Prom, de Jet Shipping Limited dont la monnaie fonctionnelle

est le dollar pour le risque de change lié au compte courant de 16.632.195,40 euros (soit 109.100.050 FF) qu'elle lui a consenti. La couverture a été levée avec la cession des titres de Jet Shipping Limited le 22 juin 2001.

Avec la société C.E.A.B

Lors de sa séance du 30 septembre 1999, le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom a autorisé la mise en place d'une convention de compte courant entre Maurel & Prom et la société Compagnie Européenne et Africaine de Bois.

La convention a été conclue le 20 mars 2000 avec effet au 1er janvier 2000 pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. Elle prévoyait la rémunération des trésoreries au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2001, le compte courant s'élève à 49.567 euros au profit de Maurel & Prom. Le produit d'intérêts s'élève à 2.932 euros pour l'exercice 2001.

Avec la Compagnie Aurifère du Mali

Lors de sa séance du 4 octobre 2000, le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom a autorisé la mise en place d'une convention de compte courant entre Maurel & Prom et la société Compagnie Aurifère du Mali.

La convention a été conclue le 5 octobre 2000 avec effet au 12 juin 2000 pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. Elle prévoyait la rémunération des trésoreries au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2001, le compte courant s'élève à 1.265.826 euros au profit de Maurel & Prom. Le produit d'intérêts est de 35.409 euros pour l'exercice 2001.

Avec la société C.E.A.B. / New Gold Mali

Lors de sa séance du 30 septembre 1999, le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom a autorisé la mise en place d'une convention de compte courant entre Maurel & Prom et la société C.E.A.B. / New Gold Mali.

La convention a été conclue le 5 octobre 2000 avec effet au 1er janvier 2000 pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction pour des périodes équivalentes. Elle prévoyait la rémunération des trésoreries au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2001, le compte courant s'élève à 3.079.785 euros au profit de Maurel & Prom. Le produit d'intérêts est de 140.707 euros pour l'exercice 2001.

Avec la société S.T.C.P.A.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom du 19 février 1997 a autorisé la signature d'une convention de compte courant entre Maurel & Prom et S.T.C.P.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Cette dernière a été conclue le 8 janvier 1998, avec effet rétroactif au 30 octobre 1996, pour une durée de trois ans, reconductible par tacite reconduction pour la même durée, prévoyant la rémunération des trésoreries au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2001, la société S.T.C.P.A. ayant été liquidée, les avances en compte courant ont été comptabilisées en pertes pour 5.311.959 euros. Le produit des intérêts s'élève à 360.518 euros pour l'exercice 2001.

Avec la société S.T.C.P.A. Bois

Au cours de sa réunion du 30 septembre 1999, suite à l'acquisition de STCPA Bois par Maurel & Prom le 4 janvier 1999, le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom a autorisé l'ouverture d'un compte courant entre Maurel & Prom et STCPA Bois, prévoyant la rémunération des avances de trésorerie au taux fiscalement déductible.

Au 31 décembre 2001, le compte courant s'élève à 20.866 euros au profit de Maurel & Prom. Le produit des intérêts s'élève à 2.763 euros pour l'exercice 2001.

Avec la société de Traitement de l'Or Malien (STOM)

La société OPASIE avait conclu le 16 février 1996 une convention de compte courant avec la société STOM prévoyant la rémunération du compte courant au taux de 12 %.

Le Conseil de Surveillance de Maurel & Prom du 1er octobre 1997 a décidé la transmission de patrimoine de la société OPASIE à Maurel & Prom. Maurel & Prom se trouve, en conséquence, substituée à elle dans tous ses biens, droits et obligations y compris ceux relatifs à ladite convention de compte courant.

Au 31 décembre 2001, la société STOM ayant été liquidée, les avances en compte courant ont été comptabilisées en pertes pour 19.439.717 euros. Le produit des intérêts s'élève à 2.173.978 euros pour l'exercice 2001.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Neuilly, le 30 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

Jean-François RAMOLINO DE COLL'ALTO

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Rapport des commissaires aux comptes

Sur l'émission de diverses valeurs mobilières avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 14 juin 2002)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-129-III du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émissions d'actions ou de diverses valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre gérance vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités des opérations suivantes :

- émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la double limite de 50 millions d'euros d'augmentation de capital et de 100 millions d'euros d'émission de titres de créances. Dans la limite du premier plafond, les émissions d'obligations avec bons de souscriptions d'actions ou de bons de souscriptions d'actions ne pourront avoir pour conséquence d'augmenter le capital d'un montant supérieur à 25 millions d'euros.
- émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans les mêmes doubles limites. Il convient de noter que, dans le cas de suppression du droit préférentiel de souscription, il n'existe pas d'autre limite pour les émissions d'obligations à bons de souscriptions d'actions ou de bons de souscriptions d'actions.

Dans le cadre des opérations décrites ci-dessus, le plafond global des émissions d'actions ou de valeurs mobilières de placement, avec et sans suppression du droit préférentiel de souscription, s'élève à 50 millions d'euros d'augmentation de capital et à 100 millions d'euros d'émission de titres de créances.

Dans le cas particulier de la rémunération d'un apport de titres, réalisé dans le cadre d'une offre publique d'échange, les limites de l'autorisation d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières sont fixées à 150 millions d'euros d'augmentation de capital et à 200 millions d'euros d'émission de titres de créances.

Nous avons examiné les projets d'émissions en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre gérance.

Paris et Neuilly, le 24 mai 2002

Les Commissaires aux Comptes

Jean-François RAMOLINO DE COLL'ALTO

Ernst & Young Audit
François CARREGA

Projet de résolutions

présenté par la gérance à l'Assemblée Générale Mixte
des actionnaires du 14 juin 2002

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes et des rapports)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, des rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION (Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2001 :

- Report à nouveau de l'exercice précédent (26.836.502,01 €)
- Bénéfice de l'exercice 2001 16.344.231,95 €
- Soit un solde du Report à nouveau de (10.492.270,06 €)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

EXERCICES	DIVIDENDES (F)	AVOIR FISCAL (F)	TOTAL (F)
2000	0	0	0
1999	0	0	0
1998	0	0	0

TROISIEME RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité du Groupe Maurel & Prom, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 pour le Groupe Maurel & Prom tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION (Quitus aux gérants et membres du Conseil de Surveillance)

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale donne quitus aux gérants et membres du Conseil de Surveillance de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.

CINQUIEME RESOLUTION (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du nouveau Code de Commerce, approuve chacune des opérations conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé qui y sont relatées.

SIXIEME RESOLUTION (*Nomination d'un nouveau Membre du Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance la société FINANCIERE DE ROSARIO, Société Anonyme dont le siège social est 20, rue Royale – 75008 PARIS, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le n° B 716.580.477, représentée par Monsieur Jean-François MICHAUD, en qualité de Président-Directeur Général, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

SEPTIEME RESOLUTION (*Démission et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes*)

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission de Monsieur Jean-François RAMOLINO DE COL-L'ALTO de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer en remplacement, sur proposition de la gérance, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Michel BOUSQUET – 213, boulevard Saint Germain – 75007 PARIS, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

HUITIEME RESOLUTION (*Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant*)

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, nomme en remplacement du Cabinet BEAS dont le mandat est arrivé à échéance, Monsieur François CAILLET – 66, avenue de Buzenval – 92500 RUEIL-MALMAISON, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

NEUVIEME RESOLUTION (*Renouvellement de mandat*)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet ERNST & YOUNG, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

DIXIEME RESOLUTION (*Renouvellement de mandat*)

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Louis ROBIC, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

ONZIEME RESOLUTION (*Rémunération de la gérance*)

L'Assemblée Générale fixe la rémunération brute annuelle de la gérance à 76.225 € (soixante seize mille deux cent vingt-cinq euros) au titre de l'exercice 2002.

DOUZIEME RESOLUTION (*Jetons de présence*)

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 30.490 € (trente mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) le montant des jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION (Modification de l'article 9 ter des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier l'article 9 ter des statuts relatif aux mesures affectant les associés commandités en convertissant le montant mentionné en euros.

Le paragraphe "3/" de cet article sera désormais rédigé comme suit :

"En cas de décès d'une personne physique ayant la qualité d'associé commandité, cette qualité ne se transmet pas. Seules ses actions sont librement transmises à ses héritiers ou ayants droit et, le cas échéant, à son conjoint survivant. Ils ont néanmoins droit à une indemnisation des droits attachés à la qualité d'associé commandité forfaitairement fixée à 38.112,25 euros. Cette indemnisation sera à la charge de la société".

QUATORZIEME RESOLUTION (Modification de l'article 12 des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier l'article 12 des statuts relatif aux pouvoirs de la gérance en convertissant le montant mentionné en euros.

Le paragraphe "2/" de cet article sera désormais rédigé comme suit :

"A titre de mesure interne non opposable aux tiers, il est stipulé que la gérance devra obtenir l'approbation des associés commandités pour :

- la passation de tout contrat engageant la société à hauteur de 762.245,10 euros,
- toute décision d'endettement de la société,
- tous les engagements par signature.

S'il existe plusieurs gérants, chacun d'eux a la faculté de s'opposer à toute opération envisagée par un autre gérant avant qu'elle ne soit conclue.

Le gérant ou chacun des gérants peut, sous sa responsabilité personnelle, conférer toute délégation de pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le gérant ou, en cas de pluralité, les gérants agissant conjointement peuvent choisir un ou plusieurs directeurs dont ils déterminent les conditions d'entrée et de départ, les attributions et le traitement fixe ou proportionnel".

QUINZIEME RESOLUTION (Modification de l'article 14bis des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier l'article 14 bis des statuts relatif aux délibérations du Conseil de Surveillance afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001, dite loi "NRE".

Le paragraphe "2/" de cet article sera désormais rédigé comme suit :

"Le Conseil se réunit sur la convocation de son Président ou de la gérance aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par trimestre, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Tout membre du Conseil ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

Les dispositions ci-dessus sont applicables au représentant permanent d'une personne morale membre du Conseil.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que deux membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions sont déterminées conformément à la loi.

Le ou les gérants doivent être convoqués et peuvent assister aux séances du Conseil, mais sans voix délibérative".

SEIZIEME RESOLUTION (Modification de l'article 14 quinquies des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier l'article 14 quinquies des statuts relatif aux conventions conclues entre la société et le ou l'un des gérants ou membres du Conseil de Surveillance afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001, dite loi "NRE".

L'article 14 quinquies sera désormais rédigé comme suit :

" Article 14 QUINQUIES - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET LE OU L'UN DES GERANTS OU MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Toute convention, à l'exception de celles portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, intervenant entre la société, l'un de ses gérants, l'un des membres du Conseil de Surveillance, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 5 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce, soit directement, soit par personne interposée, doit être soumise aux formalités d'autorisation et de contrôle prescrites par la loi.

Résolutions

Il en est de même pour les conventions conclues entre la société et une autre entreprise si l'un des gérants ou l'un des membres du Conseil de Surveillance est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du Directoire ou membre du Conseil de Surveillance de l'entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions courantes conclues à des conditions normales. Toutefois, ce type de conventions devra être communiqué aux Commissaires aux comptes de la société et pourra être communiqué à tout actionnaire de la société qui en ferait la demande.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION (Modification de l'article 16 des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier l'article 16 des statuts relatif aux Assemblées d'actionnaires afin de le mettre en conformité avec les dispositions de la loi 2001-420 du 15 mai 2001, dite loi "NRE".

Les paragraphes "1/", "8/" et "9/" seront désormais rédigés comme suit :

"1/ Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, deux membres du Comité d'Entreprise désignés par lui peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils pourront, à leur demande, être entendus lors de toute délibération requérant l'unanimité des actionnaires.

L'Assemblée est présidée par la gérance.

En cas de convocation par le Conseil de Surveillance, elle est présidée par le Président de ce Conseil ou l'un de ses membres désigné à cet effet.

En cas de convocation par le ou les Commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur ou l'un des auteurs de la convocation.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Pour pouvoir participer aux Assemblées Générales Ordinaires, un actionnaire doit posséder ou représenter cinq actions au moins".

"8/ Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée, avec l'accord de tous les associés commandités, à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; toute clause contraire est réputée non écrite. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire les actionnaires qui participent à ladite Assemblée par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions sont déterminées conformément à la loi".

"9/ Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui sont réservées à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire les actionnaires qui participent à ladite Assemblée par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions sont déterminées conformément à la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de la prolongation de ce délai, à la demande du Conseil de Surveillance, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

Après lecture de son rapport, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée le compte d'exploitation générale, le compte de pertes et profits et le bilan. En outre, les Commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport, l'accomplissement de leur mission. Ils présentent également un rapport spécial sur les conventions conclues entre les membres du Conseil de Surveillance et la société".

Résolutions

DIX-HUITIEME RESOLUTION (Modification de l'article 17 des statuts)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 17 des statuts relatif aux comptes sociaux afin de simplifier sa rédaction et de la rendre plus lisible.

Cet article 17 sera désormais rédigé comme suit :

"Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le premier janvier et expire le trente et un décembre de chaque année.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice net de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'Assemblée Générale Ordinaire est tenue d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- Il est versé de plein droit à l'Associé Commandité une part des bénéfices dont le montant brut est égal à 20 % de la partie du résultat net avant impôt de l'exercice écoulé, excédant 10 % du montant total des capitaux propres existant au premier jour dudit exercice. La part nette de bénéfice attribuée à l'Associé Commandité est égale au montant brut déterminé comme il est dit ci-dessus, diminuée, le cas échéant, de tout impôt supporté par la société en raison de cette attribution.

Dans le cas où le montant du bénéfice distribuable d'un exercice se trouve insuffisant pour permettre le versement à l'Associé Commandité de tout ou partie de la part lui revenant de plein droit, la partie qui n'aura pu lui être versée sera définitivement perdue pour lui.

- Le solde du bénéfice distribuable, après attribution, s'il y a lieu, de la part revenant à l'Associé Commandité, peut être affecté par l'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition de la gérance, en tout ou partie, soit au report à nouveau, soit à un ou plusieurs postes de réserves facultatives, soit à une attribution de dividendes aux Associés Commanditaires.

En outre, l'Assemblée peut, sur proposition de la gérance, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, sur proposition de la gérance, accorder à chaque Associé Commandité ou Commanditaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou en actions émises par la Société, et cela aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

Préalablement à l'approbation des comptes, il peut être décidé, dans les conditions fixées par la loi, une distribution d'acomptes sur dividendes. Pour tout ou partie de cet acompte, il peut être proposé à chaque Associé Commandité ou Commanditaire, une option entre le paiement en numéraire ou en actions".

DIX-NEUVIEME RESOLUTION (Délégation à la gérance des pouvoirs nécessaires aux fins d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture et pris connaissance des termes du rapport de la gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 § III alinéa 3 du Code de commerce, décide :

- de déléguer à la gérance, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de titres de capital de la société et/ou de valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre gratuit ou dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société ; et

- que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximum de cinquante millions d'euros (50.000.000 €).

Il est précisé que, dans la limite de ce dernier plafond, les émissions d'obligations à bons de souscription d'actions ne pourront avoir pour conséquence d'augmenter ce capital social d'un montant nominal total supérieur à 25.000.000 euros.

De même, le montant nominal total d'augmentation de capital nécessaire à l'exercice de bons de souscription autonomes ne pourra excéder 25.000.000 euros.

Les plafonds énoncés ci-avant sont fixés compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société, qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation.

Résolutions

Il est, en outre, précisé que l'émission de certificats d'investissements en application de l'article L. 228-30 du Code de Commerce et l'émission d'actions de priorité en application de l'article L. 228-11 du Code de Commerce, ainsi que l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès à ces titres de capital sont exclues de la présente délégation.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui seront, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder cent millions d'euros (100.000.000 €), ou leur contre-valeur, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission est déléguée à la gérance par la présente Assemblée Générale. La durée des emprunts ne pourra excéder 20 ans, cette durée étant limitée à 10 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital de la société, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par la gérance en vertu de la présente délégation. La gérance pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières ainsi émis qui s'exercera proportionnellement au droit préférentiel de souscription irréductible dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des titres de capital et/ou des valeurs mobilières émis, la gérance aura la faculté, dans l'ordre qu'elle déterminera, soit de limiter, conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission qui aura été décidée, soit de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit de les offrir de la même façon au public en faisant appel public à l'épargne en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation :

- emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ; et
- emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donneront droit celles des valeurs mobilières émises qui prendraient la forme d'obligations convertibles ainsi qu'aux titres de capital auxquels donneront droit les bons de souscription qui seraient émis de manière autonome.

L'Assemblée Générale décide que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'elle appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de la société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

La gérance arrêtera les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. La gérance déterminera, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émis et fixera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquera le mode de libération et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneront accès au capital social de la société.

En outre, l'Assemblée Générale précise que la gérance :

- devra déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devra prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, en ce compris les bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourra fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'acquisition de titres de capital, comme de remboursement de ces valeurs mobilières et/ou bons ; et
- pourra imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois ; elle remplace et annule la délégation donnée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2000.

VINGTIEME RESOLUTION *(Délégation donnée à la gérance des pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social par émission de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange)*

Résolutions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture et pris connaissance des termes du rapport de gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129 § III alinéa 3 du Code de Commerce, décide :

- de déléguer à la gérance, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital de la société et/ou de valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre onéreux, donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société, et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la société, étant précisé que la présente délégation pourra permettre l'émission de valeurs mobilières en application des articles L. 225-150 et L. 228-93 du Code de Commerce ;
- de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières qui pourront être émis en vertu de la présente délégation, étant précisé que la gérance aura la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission de titres de capital ou de valeurs mobilières pendant un délai et à des conditions qu'elle fixera ; cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si la gérance l'estime opportun, être exercée à titre irréductible et réductible ; les titres de capital ou les valeurs mobilières non souscrits en vertu de ce droit de priorité non négociable feront l'objet d'un placement public en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international ; et
- que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximum de cinquante millions d'euros (50.000.000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société, qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation.

Il est précisé que l'émission de certificats d'investissements en application de l'article L. 228-30 du Code de Commerce et l'émission d'actions de priorité en application de l'article L. 228-11 du Code de Commerce, ainsi que l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès à ces titres de capital sont exclues de la présente délégation.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société qui seront, le cas échéant, émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder cent millions d'euros (100.000.000 €), ou leur contre-valeur, à la date de

décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission est déléguée à la gérance par la présente Assemblée Générale. La durée des emprunts ne pourra excéder 20 ans, cette durée étant limitée à 10 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation :

- emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ; et
- emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donneront droit celles des valeurs mobilières émises qui prendraient la forme d'obligations convertibles ainsi qu'aux titres de capital auxquels donneront droit les bons de souscription qui seraient émis de manière autonome.

L'Assemblée Générale décide que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'elle appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de la société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

La gérance arrêtera les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. La gérance déterminera, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émis et fixera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquera le mode de libération et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneront accès au capital social de la société.

En toute hypothèse, le prix d'émission des actions ordinaires de la société qui seront émises en vertu de la présente délégation, sera au moins égal à la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la société constatés sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. pendant dix (10) jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt (20) derniers jours de bourse précédant le début de l'émission, conformément à l'article L. 225-136 du Code de Commerce, après correction, s'il y a lieu, de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance. De la même façon, le prix d'émission des valeurs mobilières, autres que des actions ordinaires de la société, qui seront émises en vertu de la présente délégation, sera tel que la somme perçue par la société, dès l'émission desdites valeurs mobilières, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, la somme susceptible d'être perçue ultérieurement, sera, pour chaque action ordinaire de la société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la société constatés sur le

Résolutions

Premier Marché d'Euronext Paris S.A. dans les conditions décrites ci-avant, sous réserve d'une éventuelle correction pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'Assemblée Générale décide que la gérance pourra utiliser la présente délégation à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société, en application de l'article L. 225-148 du Code de Commerce, sur les titres d'une autre société admis sur l'un des marchés visés par ledit article L. 225-148 du Code de Commerce, étant précisé que la gérance aura à fixer les parités d'échange ainsi que, le cas échéant, la soulte en espèces à verser aux actionnaires qui apporteront leurs titres à l'offre publique d'échange initiée par la société.

Il est précisé que le montant nominal maximal de la/ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société est fixé à cent cinquante millions d'euros (150.000.000 €) pour les valeurs mobilières ne constituant pas des titres d'emprunts et deux cents millions d'euros (200.000.000 €) pour les titres d'emprunt ou les valeurs mobilières associées à ces titres d'emprunt ou en permettant l'émission comme titres intermédiaires.

En outre, l'Assemblée Générale précise que la gérance :

- devra déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devra prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, en ce compris les bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourra fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'attribution de titres de capital, comme de remboursement de ces valeurs mobilières et/ou bons ; et
- pourra imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six mois ; elle remplace et annule la délégation donnée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2000.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION (*Limitation globale du montant des émissions réalisées en vertu des délégations objets des dix-neuvième et vingtième résolutions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture et pris connaissance des termes du rapport de la gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et comme conséquence de l'adoption des dix-neuvième et vingtième résolutions ci-avant, décide :

- de fixer à cinquante millions d'euros (50.000.000 €) le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des délégations objets des dix-neuvième et vingtième résolutions ci-avant, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la société ; et
- de fixer à cent millions d'euros (100.000.000 €), ou leur contre-valeur en devises étrangères à l'euro, soit en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, le montant nominal maximum des valeurs mobilières émises en vertu des délégations objets des dix-neuvième et vingtième résolutions ci-avant et qui consisteront en des titres d'emprunt ou seront associées à l'émission de tels titres ou encore en permettant l'émission comme titres intermédiaires.

RESOLUTION CONCERNANT LES RESOLUTIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION (*Pouvoirs*)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra d'effectuer.

MAUREL & PROM

**153, boulevard Haussmann
75008 Paris**

Tél. : 01 53 83 95 60

Fax : 01 42 89 49 83

www.maureletprom.fr